

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



BENIN

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ANACARDE
ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE AU BENIN (PADEFA - ENA)**

DEPARTEMENTS RDGW/AHAID/COBJ/PGCL

Avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

Page

Équivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche du projet
Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution i-vii

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du Projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3 Coordination de l'aide	2
II. DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1 Composantes du Projet	3
2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	4
2.3 Type de Projet	5
2.5 Zone et bénéficiaires du Projet	6
2.6 Approche participative pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre du projet	7
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet	7
2.8 Principaux indicateurs de performance	8
III. FAISABILITÉ DU PROJET	9
3.1 Performances économique et financière	9
3.2 Impact environnemental, social et climatique	11
IV. EXECUTION	15
4.1 Modalités d'exécution	15
4.2 Suivi :	17
4.3 Gouvernance	18
4.4 Durabilité	18
V. CADRE JURIDIQUE	19
5.1 Instrument juridique	19
5.2 Conditions associées à l'intervention du Fonds	19
5.3 Conformité avec les politiques du Fonds	20
VI. RECOMMANDATION	20

Appendice I. Indicateurs socio-Économiques comparatifs de la republique du Bénin

Appendice II. Portefeuille De La Banque Au Bénin Au 31.12.2018

Appendice III. Principaux Projets Connexes Financés Par D'autres Partenaires Au Développement

Appendice IV. Carte De Localisation De La Zone Du Projet

Volume 2 (Annexes techniques)

Annexe A	Agenda de développement du pays, aperçu du secteur et soutien des Parténaires au développement
Annexe B	Soutien des arguments clés du projet
Annexe C	Annexes opérationnelles

Équivalences monétaires

(Janvier 2019)

1 UC = 796,489 FCFA

1 UC = 1,214 EUR

1 UC = 1,390 USD

Année fiscale

1^{er} janvier - 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

ABE	Agence béninoise pour l'environnement
ABSSA	Agence Béninoise pour la Sécurité Sanitaire des Aliments
ATDA	Agence territoriale de développement agricole
B2A	Bureau d'Etude et d'Appui au Secteur Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
DDAEP	Direction départementale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
DGR	Direction du génie rural
DLROPEA	Direction de la législation rurale, de l'appui aux organisations professionnelles et à l'entrepreneuriat agricole
DQIFE	Direction de la Qualité de l'Information et de la Formation Entrepreneuriale
DSA	Direction de la Statistique Agricole
ESOP	Entreprise de services et organisation de producteurs
FAD	Fonds Africain de Développement
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
INRAB	Institut National de Recherche Agricole du Bénin
LCSSA	Laboratoire Centrale de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MIC	Ministère de l'Industrie du Commerce
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OSC	Organisations de la société civile
PAPA/INRAB	Programme d'Analyse de la Politique agricole
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PASCIB	Plateforme des acteurs de la société civile du Bénin
PDA	Pôle de développement agricole
PDC	Plan de développement communal
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle

PNOPPA	Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPM	Plan de passation des marchés
PSDSA	Plan stratégique de développement du secteur agricole
PTF	Partenaires techniques et financiers
TRE	Taux de rentabilité économique
PSDSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

Fiche de projet

Fiche du client

DONATAIRE/EMPRUNTEUR	:	République du Bénin
ORGANE D'EXÉCUTION	:	Agence Territoriale de Développement Agricole N° 4, ATDA4

Plan de financement

Source	Montant (million UC)	Instrument
FAD	7,12	Prêt
FAD	5,91	Don
Gouvernement	1,30	Ressources propres
Bénéficiaires	0.26	
COÛT TOTAL	14,59	

Importantes informations financières du FAD

Montant du Prêt & Don	13,03 millions UC
VAN (au taux de 20%)	9,319 milliards de FCFA
TRE (scénario de base)	29,84%

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la Note conceptuelle	Mars 2018
Approbation du projet	Mars 2019
Entrée en vigueur	Juin 2019
Achèvement	Juin 2024
Clôture du Prêt/Don	Juin 2024

Résumé du Projet

Aperçu général du Projet : La filière de l'anacarde est l'une des filières phares à haute valeur ajoutée dont la promotion est consignée dans le Programme d'actions du gouvernement (PAG, 2016-2021) en raison de : (i) sa forte capacité à contribuer à la création d'emplois et de revenus; (ii) sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (iii) sa grande opportunité pour l'exportation. En effet, l'anacarde est le 2^{ème} produit agricole d'exportation du pays après le coton et fournit 3% du produit national brut (PNB), et 25% des revenus de l'agriculture d'exportation. La zone du projet représente, à elle seule, plus de 87% de la production nationale. Cependant, elle figure parmi les zones affichant les taux de pauvreté les plus élevés avec une incidence de la pauvreté monétaire qui s'est accrue de 36,2% en 2011 à 40,1 % en 2015 au-dessus de la moyenne nationale de 30,2%. Tenant compte des orientations stratégiques du Bénin et celles de la Banque, la formulation du projet a mis un accent sur: (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) le développement de la chaîne de valeur de la filière, notamment la transformation locale des noix brutes de cajou (NBC); (iii) l'emploi des jeunes et des femmes, et (iv) le changement climatique (CC) et le renforcement de la résilience des populations et l'amélioration des systèmes endogènes de production. L'objectif sectoriel du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tandis que l'objectif spécifique vise à contribuer à l'accroissement durable des revenus des acteurs et la productivité de la filière. Le Projet, d'un montant total de 14,59 millions d'unités de compte, aura une durée de 5 ans. Les principaux résultats attendus sont : (i) le reprofilage de 145 km de pistes de désenclavement; (ii) la construction et l'équipement de 5 magasins de stockage de NBC d'une capacité, chacun, de mille tonnes ; (iii) la réhabilitation de 15000 ha de vieilles plantations d'anacardiers et l'appui à la création d'un verger moderne d'anacardiers de 3 000 ha pour un rendement amélioré à l'hectare attendu de 700 kg; (iv) l'appui à la création d'emplois, identifiés dans les différents maillons de la filière, pour 10 000 jeunes et femmes; (v) l'appui à la construction et l'équipement de 20 unités satellites de décorticage de NBC au profit majoritairement des femmes et de 20 unités de transformation de noix et de pommes de cajou ; (vi) l'installation de 5 mini-centrales de 10Kwc et de 30 systèmes d'hydraulique villageoise améliorés pour les communautés et les unités industrielles de transformation; et (vii) l'appui à l'accès, des acteurs de la filière, au crédit bancaire par le biais d'un fond de facilitation logé auprès du fonds national de développement agricole (FNDA). Au total, le Projet touchera directement plus de 75 000 acteurs de la filière dont 30% de femmes.

Evaluation des besoins. En 2017, la production de NBC était estimée à 100 000 tonnes produites sur 213 000 ha par 200 000 petits producteurs. Les principales contraintes au développement de la filière sont notamment: (i) le faible rendement des plantations (350 kg/ha contre une moyenne mondiale de plus de 900 kg/ha) ; (ii) l'insuffisance et/ou la mauvaise qualité des infrastructures agricoles (magasins de stockage, pistes de désenclavement); (iii) la faible capacité des unités de transformation (10% de la production nationale); (iv) l'accès inexistant ou limité au crédit bancaire; (v) et la faiblesse organisationnelle des acteurs de la filière.

Valeur ajoutée pour la Banque. La zone du Projet dispose d'importants potentiels agricoles non pleinement exploités mais figure aussi parmi les régions avec des taux de pauvreté les plus élevés du pays. En ciblant en priorité les femmes, les jeunes et les petits producteurs ainsi que les initiatives privées de transformation des NBC, le Projet contribuera à atténuer durablement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la persistance de la pauvreté et ce faisant, contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques des priorités du Top 5 de la Banque, notamment « *Nourrir l'Afrique*, « *industrialiser l'Afrique* » et « *Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique* ».

Gestion des connaissances. Le Projet favorisera la promotion des systèmes cultureux associant l'anacardier aux cultures vivrières en vue de satisfaire les besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en augmentant le niveau de production et de transformation des NBC pour le marché (augmentation de revenus des acteurs). Le Projet permettra de tester un modèle, de gestion durable des plantations arboricoles, fondé non seulement sur la capacité des plantations d'anacardiers à stocker du carbone et à lutter contre la dégradation des terres (atténuation et adaptation au CC), mais également sur leur capacité à diversifier et renforcer les moyens de subsistance des populations locales, contribuant ainsi à la réduction du niveau de pauvreté dans la zone pu projet, dans le contexte de l'adaptation au changement climatique.

Cadre logique axé sur les résultats

TITRE : Projet d'appui au développement de la filière anacarde et à l'entrepreneuriat agricole (PADEFA-ENA)						
BUT : Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin						
	CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence (2018)	Cible (2024)		
IMPACT	1. Contribuer à réduire le taux de pauvreté dans la zone du projet 2. Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	1.1. Pourcentage de population vivant en dessous du seuil de pauvreté en milieu rural 2.1. Pourcentage des ménages en insécurité alimentaire 2.2. Taux de prévalence de la malnutrition chronique (chez les enfants de moins de 5 ans)	1.1. 48% 2.1. 9,6% (2014-cf. PSDSA 2017) 2.2. 34 % (MICS/UNICEF, 2014)	40% 7% 30 %	Statistiques Nationales, PNUD, BAD, BM Bilans céréaliers et statistiques de la DSA. Rapport de suivi-évaluation	
EFFETS	1. La productivité de la filière anacarde dans la zone du projet est améliorée 2. Les revenus des acteurs et actrices de la filière dans la zone de projet sont améliorés (producteurs, transformateurs, exportateurs) 3. L'emploi des jeunes dans l'agriculture, particulièrement la filière de l'anacarde s'est accru inclus pour les femmes et les jeunes) 4. L'entrepreneuriat dans la filière de l'anacarde est renforcé 5. Les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont améliorées	1.1. Rendement moyen noix brutes de cajou à l'hectare 1.2. Production nationale de noix brutes de cajou (NBC) 1.3. Pourcentage de production nationale transformée 2.1. Accroissement du revenu des producteurs dans la zone de projet (Exportation noix brutes de cajou, NBC) 2.2. Accroissement du revenu des Transformateurs/trices (amende blanche) 2.3. Accroissement du revenu des commerçants (es) (collecteurs, semi-grossistes, grossistes) 3. Nombre d'emplois supplémentaires créés (dont 50% femmes) dans les différents maillons de la filière (prestataires de services privés, PSP) 4. Nombre d'entreprises/PME agricoles supplémentaires créées (50% femmes) 5. Score Minimum Alimentaire Acceptable	1.1. 350 kg/ha 1.2. 100 000 t 1.3. 4,4% (4400 t) 2.1. 18,21 milliard 2.2. 1,316 milliard 2.3. 4,3 Milliards 3. 0 4. 0 5. 15. 1%	1.1. 700 kg/ha 1.2. 150 000 t 1.3. 30% (66000 t) 2.1. 23,67 milliards 2.2. 1,710,8 milliards 2.3. 5,59 milliards 3. 10 000 (dont 5 000 femmes) 4. 20 (10 pour les femmes) 5. 30%	Rapports d'Enquêtes de référence et de fin de projet Rapports d'activités et d'évaluation du projet statistiques agricoles (DSA) Rapports de MICS Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)	Risque 1 : Prise en compte insuffisante des besoins des acteurs de la filière y compris les femmes dans les actions du projet Mitigation 1 : Démarche participative et sensible au genre sera appliquée dans la planification et la mise en œuvre du projet. Risque 2 : L'effet des changements climatiques et les pratiques culturales inadéquates des producteurs pourraient dégrader les ressources naturelles (RN) et limiter l'impact du projet Mitigation 2 : La gestion intégrée des RN et le développement et de diffusion des innovations techniques climato-intelligentes devront accroître durablement les effets du projet
	CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	1. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs	Situation de référence	Cible		
PRODUITS	A/ Résilience des producteurs d'anacarde et accroissement du potentiel de séquestration de carbone A1. <u>Appui à l'adaptation et à la séquestration du carbone par la gestion durable des terres des anciennes et nouvelles plantations d'anacardières</u> A2. <u>Encadrement des producteurs et création de pool de prestataire de service</u> A3. <u>Infrastructures socio-économiques et communautaires</u> B/ Développement des chaînes de valeur	A1.1. Superficie de plantations vieillissantes réhabilitées A1.2. Superficies de nouveaux vergers d'anacardières (30% aux femmes) A1.3. Nbre de parcs à bois aménagés/irrigués (production de greffons) A2.1. Nbre de personnel d'encadrement (Conseillers formateurs) formés dont 30% de femmes formées A2.2. Nbre de producteurs encadrés (30% femmes) par an A3.1. Linéaire des pistes de desserte réhabilitées A3.2. Nbre de magasins de stockage construits et équipés (1000 tonnes) A3.3. Nbre de transformateurs MT/BT installés sur lignes de MT B1. Nbre PFR délivrés (au profit au moins de 30% de femmes)	A1.1. 0 A1.2. 0 A1.3. 1 A2.1. 0 A2.2. ND A3.1. 0 A3.2. 0 A3.3. 0 B1. ND	A1.1. 15 000 ha A1.2. 3 000 ha (900 ha pour les femmes) A1.3. 5 A2.1. 50 (15) A2.2. 45 000 (15000) A3.1. 145 km A3.2. 5 A3.3. 10 (2 par an)	Rapports semestriels d'activités du Projet Rapports de supervision de la Banque	Risque 3 : Retards dans l'exécution du projet dû à la maîtrise insuffisante des procédures de la banque Mitigation 3 : Des ateliers réguliers de renforcement des capacités seront organisés pour la Structure d'exécution du projet (passation des marchés, gestion financière, décaissements, etc.)

	<p><u>B1. Appui à la sécurisation foncière résiliente</u></p> <p><u>B2. Organisation et structuration des acteurs de la filière</u></p> <p><u>B.3. Appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et sensibilisation à la nutrition</u></p> <p><u>B.4. Promotion de l'industrie de transformation et de commercialisation</u></p>	<p>B.2.1 Pourcentage d'acteurs affiliés aux coopératives (30% femmes) B.2.2. Nbre de producteurs encadrés par an dont 30% de femmes</p> <p>B.3.1. Nbre d'incubateurs appuyés dans les métiers de l'anacarde B.3.2. Nbre de jeunes diplômés et non diplômés formés (30% femmes) dans les métiers de la filière B.3.3. Nbre de personnes sensibilisées par an sur la nutrition dont 30% des hommes ; B.3.4. Un Fonds de garantie des investissements disponible pour les acteurs de la filière est opérationnel dès la deuxième année du projet</p> <p>B.4.1. Nbre d'unités satellites de décorticage de NBC (100% femmes) B.4.2. Nbre de clusters fonctionnels autour des usines de transformation B.4.3. Nbre de produits de cajou et sous-produits certifiés et labélisés</p> <p>C1. Respect du calendrier d'exécution du projet C2. Rapports trimestriels d'activités périodiques C3 Rapports d'audit annuel produits et approuvés C3.1 Pourcentage de décaissement C3.2 Acquisitions du projet sont conformement aux règles de procédures</p>	<p>B2.1. <10% B2.2. ND</p> <p>B3.1. 0 B3.2. 0 B3.3. 0</p> <p>B3.4. 0</p> <p>B4.1. 0 B4.2. 0 B4.3. 0</p> <p>0 0 0 0 0</p>	<p>B1. 1000 (300 femmes) B2.1. 80% B2.3. 5 000 (1500 femmes) B.3.1 2 B.3.2. 5 000 (1 500 femmes) B3.3. 1500 (300) B3.4. 1 B4.2. 20 (20 pour femmes) B4.2. 10 B4.3. 5 C1. 4 rapports trimestriels C.2. Rapports d'audit avant le 30 juin de chaque année C3.1. 20% par an ; C3.2 Application stricte des règles et procédures de la Banque</p>		
<p>ACTIVITE S CLES</p>	<p><u>Composantes :</u> Composante 1 : Résilience des producteurs d'anacardes et accroissement du potentiel de séquestration de carbone Composante 2 : Développement des chaînes de valeur Composante 3 : Coordination et Gestion du Projet</p>	<p><u>Ressources par composante :</u> Composante A : 7,791 Millions d'UC Composante B : 3,427 Millions d'UC Composante C : 1,812 Millions d'UC</p>	<p><u>Sources de financement :</u> PRÊT & DON (FAD): 13,03 millions UC Gouvernement: 1,30 Millions UC Bénéficiaires : 0,26 millions UC</p>			

CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET

Activités	2019				2020				2021				2022				2023				2024	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Négociations																						
Approbation par le Conseil FAD																						
Signature des Accords de financement																						
Mise en vigueur																						
Autorisation de 1 ^{er} décaissement																						
Publication de l'Avis général sur les acquisitions																						
Recrutement du Personnel UGP																						
Signature des conventions avec les structures partenaires																						
Passation des marchés des infrastructures prioritaires																						
Etudes et APD des infrastructures complémentaires																						
Infrastructures de stockage et de commercialisation, et de désenclavement																						
Appui à la mise en valeur																						
Renforcement des capacités des acteurs de la filière																						
Appui à la transformation et à la commercialisation des NBC																						
Appui au développement de l'entreprenariat des jeunes																						
Evaluation à mi-parcours																						
Audits annuel des comptes																						
Clôture du Projet																						

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET DE PRET ET DE DON A LA REPUBLIQUE DU BENIN POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ANACARDE ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE (PADEFA - ENA)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de prêt FAD d'un montant de 7,12 millions d'UC et d'un don FAD de 5,91 millions d'UC à la République du Bénin pour le financement du PADEFA-ENA.

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du Projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le Gouvernement a lancé en décembre 2016 le programme d'actions gouvernemental (PAG, 2016-2021), intitulé « Bénin Révélé »¹(*PEA 2017*), qui sert de cadre de référence unique pour la conduite de l'action du gouvernement. La stratégie agricole, telle qu'élaborée dans le PAG, a pour objectif de faire de l'agriculture le principal levier de création de richesse et d'emplois dans le pays. Elle se décline en 7 pôles de développement agricole (PDA) et la promotion de 6 filières agricoles phares dont celle de l'anacarde. Le volet agricole du PAG est traduit à travers le Plan national d'investissements agricoles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2017-2021) qui opérationnalise le Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA, 2017-2025). Les principaux résultats ciblés à travers le plan d'investissement sont notamment (i) un accroissement annuel de la production agricole d'au moins 6% entre 2017 et 2021; (ii) l'accroissement des rendements et la réduction des taux de perte post-production des filières agricoles, de l'élevage et de la pêche; (iii) l'amélioration du taux de transformation locale des produits agricoles; et (iv) l'augmentation du nombre d'emplois créés dans les chaînes de valeur prioritaires (pour au moins 30% des femmes).

1.1.2 L'emploi des jeunes demeure une préoccupation majeure et prioritaire pour le gouvernement (PAG, 2016-2021). Les innovations dans les chaînes de valeur du cajou offrent d'importantes opportunités d'emploi pour les jeunes dont les femmes. Le projet offre aux PME agricoles la possibilité de (i) optimiser l'accès au financement et aux marchés; (ii) mettre en valeur les meilleures pratiques et modèles d'affaires novateurs ; et (iii) créer des voies en vue la création d'opportunités d'emploi. Le PADEFA-ENA soutiendra les jeunes innovateurs en vue de concevoir des stratégies d'affaires efficaces et d'améliorer la productivité de la chaîne de valeur de l'anacarde au Bénin.

1.1.3 L'opération proposée cadre parfaitement avec les principaux axes de la vision de la stratégie nationale de la filière anacarde au Bénin (SNFAB, 2016 – 2020) dont elle contribue à la mise en œuvre. En effet, la stratégie nationale de la filière anacarde est basée sur les axes stratégiques suivants: (i) amélioration de la productivité des vergers; (ii) amélioration des capacités locales de transformation des produits de l'anacarde; (iii) organisation du circuit de commercialisation des produits d'anacarde; (iv) recherche sur la filière anacarde; (v) organisation des acteurs de la filière anacarde; (vi) financement de la filière anacarde ; (vii) réglementation et cadre juridique de développement de la filière anacarde; et (viii) les axes transversaux (genre, environnement, changement climatique, partenariats public-privé).

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Pour une plus grande contribution à la réduction de la pauvreté et des inégalités régionales dans le pays, les interventions de la Banque (DSP, 2017-2021), ciblent davantage les zones défavorisées sur le plan économique et social, mais dotées d'un potentiel agricole important, à travers notamment l'accompagnement des filières de l'anacarde, de l'élevage, et le développement des infrastructures de

¹ Le choix de ce nom répond à l'ambition des autorités du pays, au plus haut niveau, de révéler davantage au monde les potentialités économiques du pays et de renforcer ainsi son attractivité.

soutien à la production, à la transformation et l'accès aux services de base. C'est tout l'intérêt du Projet envisagé dans la zone favorable à l'anacardier. En effet, l'anacarde ou la noix de cajou est le 2^{ème} produit d'exportation après le coton; elle fournit 3% du PNB et 7% du PNB agricole du pays; 8% des recettes d'exportation et 25% des revenus de l'agriculture d'exportation du Bénin. La zone d'intervention du projet (Alibori, Atacora, Borgou sud, Donga et Collines) représente, à elle seule, plus de 87% de la production nationale assurés par près de 200 000 petits producteurs. Ces régions figurent parmi les zones affichant les taux de pauvreté les plus élevés avec une incidence de la pauvreté monétaire qui s'est accrue, passant de 36,2% en 2011 à 40,1 % en 2015 au-dessus de la moyenne nationale de 30,2%. Par ailleurs, l'anacardier a le double avantage de créer des revenus en milieu rural et de séquestrer du carbone, dans des zones où les terres sont de plus en plus dégradées comme c'est le cas dans la zone du projet. Les potentialités de la filière de l'anacarde incluent l'importante capacité de séquestration de carbone, l'existence d'un marché local mais aussi sous régional peu exploré pour la vente des amandes blanches et grillées, le potentiel du marché bio-équitable en pleine expansion en Europe et les opportunités de création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Les contraintes majeures de développement durable de la filière de l'anacarde incluent l'absence de politiques et d'actions spécifiques cohérentes de promotion de la filière, la faible qualité des principaux produits finaux que sont la noix brute de cajou et l'amande, la faible productivité des variétés utilisées, les traitements inappropriés post-récoltes des noix chez les producteurs et les commerçants grossistes, la non maîtrise des techniques performantes de transformation des NBC par les transformateurs, les difficultés d'accès au financement bancaire, l'accès difficile aux intrants et équipements performants, le faible niveau d'organisation des acteurs et la faible capacité en gestion des acteurs.

La stratégie de la Banque au cours de la période 2017-2021 vise à accompagner les autorités dans la mise en œuvre du PAG (2016-2021) pour assurer la transformation structurelle de l'économie et réduire la pauvreté. En effet, le DSP (2017-2021) se décline en deux axes majeurs à savoir: pilier (1) : le développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'agro-industrie et (2) le renforcement des infrastructures de soutien à la compétitivité et à l'intégration régionale. À travers le premier pilier, les interventions de la Banque soutiennent le développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'agrobusiness, en soutenant notamment les investissements structurants; l'amélioration de l'environnement des affaires du secteur agricole, pour favoriser une implication accrue du secteur privé; le développement des compétences et l'entreprenariat en particulier pour les jeunes et les femmes; l'accès aux financements à travers notamment des mécanismes de partage des risques; et le développement économique du milieu rural par une hausse des revenus et un meilleur accès aux services sociaux de base. Par ailleurs, l'opération proposée cadre avec la stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en particulier trois des cinq actions prioritaires (Top 5) de la Banque visant à transformer l'Afrique sur le plan social et économique à savoir : '*Nourrir l'Afrique*', '*Industrialiser l'Afrique*' et '*Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique*'. Le projet cadre parfaitement avec les objectifs de la Banque de contribuer à la création de 25 millions d'emplois pour les jeunes à l'horizon 2025 comme indiqué dans sa Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique.

1.3. Coordination de l'aide

1.3.1 Les flux nets annuels de l'aide des partenaires au développement dans le pays représentent près de 30% des dépenses du budget de l'Etat. Les partenaires techniques et financiers (PTF) sont organisés en groupes thématiques conjoints de coopération présidés par le Gouvernement, avec un PTF comme facilitateur. La répartition sectorielle du portefeuille actif de la Banque traduit la prédominance des infrastructures de transport (50%), suivies de l'agriculture (33%) et de l'énergie (13%). Cette situation reflète l'alignement du portefeuille avec la stratégie pays, (DSP, 2012-2016). La Banque se positionne comme l'un des principaux intervenants dans les secteurs des transports et de l'agriculture. L'ouverture récente du bureau national de la Banque au Bénin, avec présence effective d'un Responsable Pays depuis Janvier 2018 contribuera à conforter le rôle et le leadership de la Banque dans le cadre des groupes thématiques et de celui de la coordination des PTFs.

1.3.2 Tableau 1.3.1 : Coordination de l'aide

Secteur ou sous-secteur*	Importance (en 2018)		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
Agriculture et développement rural	23%	75%	70%
Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles (F.CFA)**			
Gouvernement (moyenne 2012-2017)	Baillleurs de fonds	(moyennes 2012-2017)	
Sur la période 2011 à 2015, 742,31 milliards de FCFA réellement investis dans le secteur agricole (6,5% des dépenses totales de l'Etat)	GIZ	12 000 000 000	
	BID	16 795 000 000	
	IDA	77 388 611 400	
	FIDA	29 725 000 000	
	FAD	54 190 500 000	
	BOAD	23 000 000 000	
	AFD	7 871 484 000	
	KFW	15 009 931 300	
	CTB	14 431 054 000	
	OPEP	6 720 000 000	
		Total	257 131 580 700
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques (GTT)	Oui		
Existence d'un programme sectoriel global	Non		
Rôle de la Banque dans la coordination de l'aide	Membre GTT		
(*) Sources : INSAE, 2015(**) Source : Portefeuille détaillé des projets actifs, Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), Ministère de l'Economie et des Finances			

II. DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. L'objectif spécifique visé est de contribuer à l'accroissement durable des revenus des acteurs et la productivité de la filière de l'anacarde dans le pôle de développement agricole N° 4 (PDA 4).

2.1. Composantes du Projet

2.1.1 Le Projet sera fondé sur l'approche chaîne de valeur et d'intégration sectorielle pour créer un environnement propice au développement de petites et moyennes entreprises (PME) agricoles dans le secteur de l'anacarde, à l'emploi des jeunes et des femmes, et obtenir un impact durable sur le développement local.

2.1.2 **Résumé des composantes :** Le Projet sera exécuté sur une période de cinq ans (2019-2024) et comprendra trois composantes dont les principales réalisations sont décrites d'une manière détaillée dans l'annexe C3 et d'une manière résumée dans le tableau ci-après :

Composantes et coûts y compris les imprévus	Description
Composante A : Résilience des producteurs d'anacardes et accroissement du potentiel de séquestration de carbone 7,791 millions UC (59,9%)	<u>A1 : Appui à l'adaptation et à la séquestration du carbone par la gestion durable des terres des anciennes et nouvelles plantations d'anacardières</u> Appui à la production de matériel végétal amélioré pour couvrir les besoins de réhabilitation de vieilles plantations sur 15 000 ha et création d'un nouveau verger de 3 000 ha par (i) Appui à la recherche agricole pour accroître les effectifs des arbres-mères existants (600 pour 120 000 greffons par an), germosplasmés (5 pour 200 clones d'arbres supérieurs) ; 4 vergers polyclonaux de 5 hectares chacun et de 30 parcs à bois irrigués de 5 hectares chacun. (ii) l'installation de 20 parcelles de démonstration et de champs écoles en vue de la diffusion des innovations et des nouvelles technologies : Appui à la résilience des producteurs et des systèmes de production au changement climatique et à l'atténuation des impacts. <u>A2 : Encadrement des producteurs et création de pools de prestataires de service privés.</u> Appui à la formation de 50 Conseillers agricoles formateurs pour l'encadrement de 25 000 producteurs. Encadrement de 5 000 jeunes et femmes prestataires de service privés dans l'exercice de 6 nouveaux corps de métiers identifiés pour des emplois durables.

<p>Composante B : Développement des Chaînes de valeur</p> <p>3,427 millions UC (26,2%)</p>	<p><u>A3 : Infrastructures socio-économiques</u> Réhabilitation/reprofilage de 145 km de pistes de desserte et construction de 5 magasins de stockage de noix de cajou (de 1000 tonnes chacun); construction de 15 forages avec pompe à motricité humaine et 15 systèmes d'adduction d'eau potable améliorés. Equipement de 10 villages par un système d'électricité photovoltaïque de 10 KWc pour alimenter les villages et les unités de transformation.</p> <p><u>B1 : Appui à la sécurisation foncière résiliente</u> : (i) appui à l'élaboration de 20 Plans fonciers ruraux (PFR) ; (ii) appui aux Communes rurales pour la diffusion des outils de transaction foncière.</p> <p><u>B2: Organisation, structuration et renforcement des acteurs.</u> Les activités s'articuleront autour des axes suivants (i) l'appui à la structuration au sein de la filière, notamment les OP au niveau du village; les unions communales, et les unions départementales (ii) l'appui aux fédérations nationales professionnelles dans les différents maillons de la filière; et (iii) l'appui institutionnel à la faitière (IFA).</p> <p><u>B.3. Appui à l'entreprenariat des jeunes et femmes</u> : Appui à la création d'emplois pour 10,000 jeunes (dont 30% de femmes) dans la filière; Appui à l'accès au financement des acteurs de la filière (30% de femmes). Sensibilisation à la nutrition de 1,500 personnes dont 30% des hommes. Identification et renforcement de capacités d'incubateurs existants pour accompagner les jeunes dans la filière.</p> <p><u>B.4. Promotion de l'industrie de transformation et de commercialisation.</u> Appui à la (i) vulgarisation des caractéristiques des noix cajou utiles (certification et labélisation); (ii) Appui à l'opérationnalisation d'une centrale d'achat et de gestion de stock de noix de cajou; (iii) promotion et développement des clusters cajou ; (iv) Appui à la modernisation de 10 unités de transformations de pomme de cajou et 10 unités de transformation de noix de cajou (30% des femmes) ; Appui à l'installation et équipement de 20 unités satellites de décorticage de NBC majoritairement pour les femmes.</p> <p><u>B.5. Appui institutionnel</u> aux structures partenaires techniques, notamment les nouvelles structures du MAEP mises en place dans le cadre du PAG agricole, notamment l'ATDA4 et les DDAEP de la zone du projet et les OPA pour leur permettre de jouer leurs rôles respectifs dans le cadre du projet.</p>
<p>Composante C</p> <p>Gestion et coordination du Projet</p> <p>1,812 millions UC (13,9%)</p>	<p>(i) Coordination des activités du projet, (ii) gestion administrative, comptable et financière, (iii) acquisition des biens, travaux et services, (iv) mise en place d'un plan de communication, et (v) suivi-évaluation de l'exécution du projet et de la mise en œuvre du PGES.</p>

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Le PADEFA-ENA a vocation à appuyer toute la filière de l'anacarde. L'augmentation de la quantité de NBC produites d'une part, et l'amélioration la qualité de la transformation des noix en amandes, d'autre part sont les deux enjeux clefs pour renforcer la compétitivité de la filière anacarde au Bénin, sujette à la concurrence de ses voisins régionaux. Le choix a été fait d'appuyer toute la filière dans son ensemble, notamment au niveau thématique (la composante A a vocation à appuyer l'amont de la filière; la composante B appuie l'aval) ou au niveau géographique (régions centre et nord relevant de l'ATDA4, couvrant à elles seules 87% du verger national d'anacardières). Le PADEFA-ENA contribuera à l'amélioration de la qualité et de la quantité de noix de cajou et d'amande produites, à l'accroissement des emplois et des revenus en milieu rural (producteurs, les acteurs des nouveaux corps de métiers qui sont les prestataires de services privés (PSP), les journaliers employés par les producteurs ou les femmes ouvrières employées des unités de transformation, les agents de collecte et de commercialisation des noix de cajou), à l'accroissement des quantités de carbone stockées dans les plantations d'anacardières, ceci en s'efforçant de contribuer à la sécurisation des droits fonciers ruraux (par l'appui au programme existant de plans fonciers ruraux) et au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (par la promotion de systèmes appropriés de cultures vivrières en association avec l'anacardier).

Tableau II-2 : Solutions de substitution envisagées et raisons du rejet

Alternative	Description succincte	Raison du rejet
Bâtir exclusivement le projet avec l'interprofession de la filière de l'anacarde (IFA)	Accorder un appui aux seuls groupements membres de l'interprofession de la filière de l'anacarde (IFA) au Bénin	L'impact du projet sera limité au regard de la multitude des acteurs de la filière et peut être une source de frustration pour les acteurs tout aussi importants mais non encore membres de l'interprofession.
Financer les activités sous forme de subventions	Le projet finance les différents acteurs sous la forme de subventions	Le financement des activités de transformation et de commercialisation créera des disparités sur le marché local et

		pénalisera les opérateurs privés non bénéficiaires. Seules les activités de réhabilitation des vieilles plantations d'anacardiers et le renforcement des capacités des acteurs seront subventionnés.
Réaliser des nouvelles plantations en monoculture	Les nouvelles plantations subventionnées par le projet sont réalisées avec un espacement qui ne permet pas d'autres cultures.	Les plantations en monoculture créeront une compétition avec les cultures vivrières dans la zone du projet, impliquant la non-atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle poursuivi par le projet.

2.3. Type de Projet

Le PADEFA ENA est un projet d'investissement financé par le FAD (Prêt et Don), le Gouvernement et les bénéficiaires du projet.

2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du Projet, hors taxes et droits de douane, est estimé à 11,624 milliards FCFA, soit 14,594 d'UC (au cours de janvier 2019 pour 1 UC équivalent à 796,489FCFA), dont 4,889 millions d'UC en devise (33,50% du coût total du projet). Ce coût prend en compte une provision de 5% pour les imprévus physiques et une provision de 3% par an, pour les hausses de prix. Il est à noter que si les imprévus pour hausse de prix ont porté sur toutes les activités avec capitalisation au cours des cinq années de mise en œuvre du projet, il n'a pas été de même pour les imprévus physiques qui n'ont pas porté sur toutes les activités dont par exemple les véhicules, les frais de fonctionnement, notamment les charges du personnel, etc.; cette approche a ainsi permis de mieux optimiser les ressources du projet. Le coût du projet a été estimé sur la base des coûts en vigueur dans le pays et en rapport avec les dernières réalisations dans les divers domaines intéressant le Projet.

Tableau 2.4.1 Résumé des coûts estimatifs par composante

COMPOSANTES	En Milliers FCFA			En milliers d'UC			% Dev
	M. Local	Devises	Total	M. Local	Devises	Total	
A Résilience des Producteurs d'anacarde et accroissement du potentiel de séquestration de carbone	4041990	2163260	6205250	5074,76	2715,99	7790,75	34,86
B. Développement des Chaines de Valeur	1644000	1086000	2730000	2064,06	1363,48	3427,54	39,78
C. Coordination et Gestion et du Projet	1265080	243500	1508580	1588,32	305,72	1812,01	16,14
COÛT TOTAL DE BASE	6951070	3492760	10443830	8727,14	4385,2	13112,33	33,44
Imprévus Physique	212595	127730	340325	266,91	160,37	427,28	37,53
Imprévus Financiers	562474	276988	839462	706,19	347,76	1053,95	33,00
COÛT TOTAL DU PROJET	7726139	3897478	11623617	9700,25	4893,32	14593,57	33,53

Tableau 2.4.2 Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses

a. PRET

CATEGORIES	Prêt FAD en milliers FCFA			Prêt FAD en milliers de UC		
	M L	DEV	TOTAL	ML	DEV	TOTAL
TRAVAUX	1175340	592905	1768245	1476	744	2220
SERVICES	683618	344853	1028471	858	433	1291
DIVERS (Fonds de facilitation)	1910518	963768	2874286	2399	1210	3609
Coût PRÊT	3 769 476	1 901 526	5671002	4 732,62	2 387,39	7120

b. DON

CATEGORIES	Don FAD en milliers FCFA			Don FAD en milliers de UC		
	ML	DEV	TOTAL	Monnaie locale	Devises	TOTAL
BIENS	889557	448740	1338297	1116,85	563,40	1680,25
SERVICES	1768467	892109	2660576	2220,33	1120,05	3340,38
FONCTIONNEMENT	470854	237524	708378	591,16	298,21	889,38
Coût DON	3 128 877	1 578 373	4707250	3928,34	1981,66	5910

Tableau 2.4. 3 Résumé des coûts estimatifs par sources de financement

SOURCES DE FINANCEMENT	(Milliers FCFA)			En milliers d'UC			%
	M. Local	Devises	Total	M. Local	Devises	Total	
FAD	6 898 353	3 479 899	10378252	8660,95	4369,05	13030	89,29
Dont :							
<i>PRÊT</i>	3 769 476	1 901 526	5671002	4732,62	2387,68	7120,00	48,79
<i>DON</i>	3 128 877	1 578 373	4707250	3928,34	1981,91	5910,00	40,50
GOVERNEMENT	689 835	347 990	1037825	866,1	436,9	1303,00	8,93
BENEFICIAIRES	137951	69590	207541	173,2	87,37	260,57	1,78
TOTAL	7 726 139	3 897 478	11 623 617	9700,25	4893,32	14593,57	100

2.4.4. Le projet sera financé à travers une allocation globale du FAD de 13,03 millions UC (10,378 milliards FCFA) qui comprend un prêt de 7,12 millions d'UC et un Don de 5,91 millions d'UC. Le FAD contribue ainsi pour 89,28% au financement global du projet, le Gouvernement pour 1,038 milliard FCFA (10% de la contribution du FAD et 8,93% du coût total du projet) et les bénéficiaires qui y consacrent 207,565 millions FCFA soit 1,78% du coût global du projet. Les tableaux ci-après indiquent les sources de financement du projet par composante et par catégorie de dépenses (en milliers FCFA et milliers UC).

Tableau 2.4.4. Calendrier des dépenses par catégories

CATEGORIES	(en milliers FCFA)						(en milliers d'UC)					
	2019/20	2021	2022	2023	2024	TOTAL	2019/20	2021	2022	2023	2024	TOTAL
TRAVAUX	1080901	2071452	974400	614372	549155	5290280	1357,08	2600,73	1223,37	771,35	689,47	6642,00
BIENS	245685	470833	221477	139645	124821	1202461	308,46	591,14	278,07	175,33	156,71	1509,70
SERVICES	677236	1297863	610508	384933	344071	3314612	850,28	1629,48	766,50	483,29	431,99	4161,53
FONCTIONNEMENT	130044	249218	117231	73916	66069	636478	163,27	312,90	147,18	92,80	82,95	799,10
COÛT DE BASE	2133866	4089366	1923616	1212866	1084116	10443830	2679,09	5134,24	2415,12	1522,77	1361,12	13112,33
Ressources non allouées	148052	423507	236191	179660	192379	1179787	185,88	531,72	296,54	225,56	241,53	1481,23
TOTAL	2281917	4512873	2159806	1392526	1276495	11623617	2864,97	5665,96	2711,66	1748,33	1602,65	14593,57

2.5. Zone et bénéficiaires du Projet

La zone d'intervention du projet est l'espace qu'englobe le pôle de développement agricole N°4 (PDA 4) géré et administré par un établissement public et autonome, l'ATDA4. Le PDA 4 couvre totalement les départements de la Donga et des Collines, et partiellement les départements du Borgou (Sud) et du Zou (Commune de Djidja) totalisant une population estimée à 2 150 000 habitants dont un peu plus de 50% de femmes. Les quinze Communes suivantes seront couvertes par le projet : Tchaourou, Parakou, N'Dali, Nikki, Pèrèrè situées au Sud du département du Borgou, des Communes de Savalou, Bantè,

Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè, Ouessè dans le département des Collines, des Communes de Djougou, Ouaké, Bassila et Copargo dans le département de la Donga et enfin la Commune de Djidja dans le département du Zou. Les bénéficiaires directs sont les : (i) producteurs d'anacarde ; (ii) commerçants de noix d'anacarde; (iii) les transformateurs des noix brutes de cajou ; (iv) les exportateurs et (vi) l'interprofession de la filière de l'anacarde (IFA) et ses démembrements régionaux et départementaux. De façon indirecte, le projet bénéficiera aux populations qui consommeront les produits finaux, ainsi qu'aux acteurs impliqués ou associés à divers niveaux. Il s'agit de: l'Autorité de développement de l'anacarde au Bénin, l'ATDA4, les DDAEP des départements du Borgou, de la Donga, des Collines, de l'Atacora, du Zou, et de Plateau, le Centre de recherche sur l'anacarde (CRA-Centre)/INRAB; les structures d'appui à la normalisation et à la qualité que sont l'ABSSA et l'ANM ; la DPV, la DLROPEA, l'ANDF mais aussi la DQIFE ; les facultés des sciences agronomiques des universités d'Abomey Calavi (FSA/UAC), de Kétou, et de Parakou, le Fonds national de développement agricole (FNDA), et l'association professionnelle des banques et établissements financiers du Bénin (APBEF).

2.6. Approche participative pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre du projet

Le Projet a fait l'objet de larges consultations à toutes les étapes de son instruction. En effet, les contacts établis lors de la mission d'identification d'avril 2017 ont été poursuivis lors de la phase de préparation en janvier 2018, tant dans le PDA 4, qu'à Cotonou. Des rencontres ont été tenues avec les autorités administratives, les collectivités locales, les structures techniques, les organisations professionnelles agricoles (OPA), les groupes de femmes, les partenaires privés, les projets en cours et les PTFs impliqués dans le secteur de l'anacarde. Cette démarche se poursuivra et sera relayée sur le terrain par les DDAEP du PDA 4 qui doivent servir d'organes facilitateurs entre toutes les parties. Plus encore, la mise en œuvre du Projet requerra l'instauration de mécanismes impliquant et responsabilisant étroitement les différents acteurs dont en particulier les producteurs et le secteur privé (PME agricoles). Cette approche sera poursuivie durant la mise en œuvre du Projet et lors des missions de supervision de la Banque. La durabilité des interventions entreprises, notamment en ce qui concerne le capital productif (plantations vieillissantes et nouveau verger d'anacardiens), exige une pleine appropriation des acteurs concernés, d'où l'option de cibler en priorité les communautés les plus engagées et qui devront répondre à des critères de sélection (requêtes, sécurisation du foncier, mode d'organisation, contributions et engagements, etc.). Lors de la mission d'évaluation du PADEFPA-ENA, il a été fait une présentation des composantes et activités du Projet, au cours d'un atelier participatif qui a réuni toutes les parties concernées.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La revue du portefeuille des projets financés par la Banque au Bénin, réalisée en 2017, a relevé des faiblesses dans l'exécution des projets, notamment les insuffisances ou l'absence d'exploitation des rapports d'audit, le nombre limité de personnel de qualité mis à la disposition des projets, et le manque de suivi régulier physique et financier des projets. Le montage institutionnel envisagé dans le cadre du projet, à savoir la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) et la dynamisation du partenariat public-privé, est une réponse à la faible performance des projets antérieurs ou en cours. Ainsi, les activités du Projet relatives aux travaux, prestations de services et à l'accès au crédit bancaire relevant de la sphère du privé seront regroupées et confiées, sur une base compétitive, à des agences d'exécution spécialisées, qui joueront le rôle de MOD. La même revue a souligné la nécessité de: (i) faciliter l'accès des acteurs de la filière au financement bancaire en s'appuyant sur des institutions de microfinance fiables; (ii) mettre en place un système de suivi-évaluation performant ; (iii) financer les activités de recherche-développement et (iv) encadrer les bénéficiaires prioritairement par des structures techniques pérennes assurant les missions régaliennes de l'Etat. Lors des étapes de la formulation du présent projet, toutes ces questions ont été prises en compte et intégrées dans sa conception pour éviter les mêmes erreurs.

2.7.2. La formulation du Projet a pris en compte la vulnérabilité au changement climatique de la ZIP. En effet, une étude a corrélé la baisse des rendements en noix de cajou à l'augmentation de la température et à la diminution des précipitations, prévoyant une réduction de quantités de pluies jusqu'à 12% à l'horizon 2050 dans la ZIP (Bello et al., 2016). Le projet aidera à la séquestration du carbone mais aussi au renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des populations rurales et des systèmes endogènes de production agricoles dans la zone du projet.

2.8. Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Les principaux indicateurs de performance sont présentés dans le cadre logique. A partir de la situation de référence du projet, le suivi couvrira notamment: (i) l'indice de pauvreté en milieu rural de la zone du projet, (ii) la séquestration de CO₂ additionnelle, (iii) la productivité d'anacardiens, (iv) les productions moyennes d'anacardiens et cultures vivrières associées, (v) la quantité de noix de cajou transformée et certifiée, (vi) le nombre d'emplois créés dans la filière avec 30% des femmes ; (vii) la superficie des plantations réhabilitées ou nouvellement créées; (viii) le nombre de plants greffés produits, (viii) le nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées (magasins de stockage des NBC, nombre d'unités satellites de décorticage et de transformation de NBC et de production de jus de pomme, etc.); (ix) le nombre de coopératives créées ou structurées avec au moins 30% de femmes dans les comités de gestion ; (x) le nombre d'organisations professionnelles agricoles (OPA), de jeunes et de femmes formés dans divers maillons de la filière; (xi) le nombre de cadres et agents des services techniques formés pour l'encadrement des acteurs (30% de femmes); (xii) la production additionnelle commercialisée; (xiii) le nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié des appuis du projet, y inclus, la sensibilisation à la nutrition; (xiii) le nombre de producteurs et de transformateurs formés sur les bonnes pratiques de production ou de transformation (30% femmes); (xvi) le nombre de coopératives et de groupements d'intérêt économique, GIE (mis en conformité avec l'OHADA, y compris les groupements féminins, (xvii) le nombre de réseaux d'approvisionnement organisés et contractualisés, le nombre d'unités satellites de décorticage de NBC (100% femmes) créées, et (xvii) le nombre d'acteurs (30% femmes) formés en gestion environnementale.

2.8.2 D'autres indicateurs désagrégés selon le genre s'ajouteront lors de la finalisation du système de suivi-évaluation et de l'établissement de la situation de référence, selon l'approche de la gestion axée sur les résultats. Il s'agira notamment de : (i) la proportion des femmes dans chaque groupement de bénéficiaires ; (ii) l'implication des femmes et des jeunes dans les groupements des producteurs et de gestion des infrastructures ; (iii) la superficie de plantations d'anacardiens exploitées par les femmes et jeunes. Un accent particulier sera mis sur le suivi des impacts socio-économiques (données désagrégées pour les femmes et les jeunes, suivi de la performance des OP).

2.8.3 Concernant les indicateurs d'impact, un accent particulier sera porté au ciblage des paramètres pouvant être suivis et collectés en interne et à la définition de ceux se rapportant spécifiquement aux femmes et aux jeunes. Les principaux indicateurs sont: (i) le pourcentage de la population rurale vivant avec un revenu annuel en dessous du seuil de pauvreté ; (ii) le pourcentage de la population rurale vivant dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (iii) la production de noix de cajou additionnelle ; (iv) le volume et pourcentage de noix de cajou transformées localement; (v) le degré d'organisation des OP incluant la performance des organisations socio professionnelles; (vi) le nombre d'emplois supplémentaires créés (dont 30% pour les groupements féminins) dans la filière (prestataires de services privés, PSP) et le (vii) nombre d'entreprises/PME agricoles supplémentaires créées dans la filière.

2.8.4 Le suivi-évaluation interne du projet sera assuré par le spécialiste en suivi-évaluation de l'Unité de gestion du projet (UGP), en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires associés. Un accent particulier portera sur le ciblage des paramètres se rapportant spécifiquement aux femmes (désagrégation systématique des données). A partir de la situation de référence, le suivi couvrira notamment : (i) le niveau des productions additionnelles (tonnes) et les rendements des cultures (t/ha); (ii) l'accroissement des revenus des exploitants, avec une attention

particulière à la situation des jeunes et des femmes ; (iii) le nombre d'emplois créés (aide à l'installation des jeunes PSP ; développement de nouvelles plantations modernes, etc.); (iv) le taux de réalisation des infrastructures (nombre de magasins de stockage construits, kilomètres de pistes réhabilités, etc.) ; (v) l'organisation effective de l'encadrement et de la formation (nombre d'OPA et personnes formées, avec prise en compte du genre), (vi) l'implication des femmes dans les instances de décision et leur taux d'accès au foncier (au moins 30% dans les nouvelles plantations); et (vii) les impacts nutritionnels découlant du projet. L'ensemble des indicateurs retenus pour le projet sera mis en concordance avec ceux retenus dans le cadre du PNIASAN. La DPP du MAEP assurera le suivi externe conjointement avec la CAA et la DGF. Les différentes missions de supervision et les rapports d'activités périodiques rendront compte systématiquement du niveau d'atteinte des indicateurs.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1. Performances économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

TRE = 29,84%	VAN à 20% = 9,319 milliards FCFA
--------------	----------------------------------

L'analyse économique a été effectuée sur la base des coûts et avantages directs du projet. Le projet qui est fondé sur le développement de la filière Anacarde comprend plusieurs étapes de son évolution permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Ainsi, l'analyse au plan économique se fonde sur la notion de centres de coût d'exploitation et de recettes d'exploitation en hors taxe. Il a donc été pris en compte et analysé les étapes du processus ci-après :

- i. L'étape de la production et de la vente de la noix brute d'anacarde (vente bord champ), tant au niveau des vieilles plantations (15 000 ha), qui feront objet d'aménagement par les producteurs sur un financement par crédit bancaire par le biais du fonds de facilitation auprès du FNDA, qu'au niveau des nouvelles plantations (3 000 ha) que va promouvoir le Projet;
- ii. L'étape de la transformation de la matière première en amande de cajou et jus d'anacarde où il est distingué dans les deux cas, la transformation semi-industrielle et celle industrielle ;
- iii. L'étape de la vente à l'exportation d'une partie de la noix brute ;
- iv. L'étape de vente des produits finis que constituent les amandes et le jus issus des transformations industrielles. Deux niveaux de vente sont observés, notamment les ventes locales et les ventes à l'exportation.
- v. Seules les productions agricoles et celles issues de la transformation semi-industrielle et industrielle provenant de la situation avec projet ont été valorisées ;

L'analyse économique a été faite sur une durée de vie du projet de 25 ans en considérant la situation avec projet et ceci en tenant compte du niveau actuel des rendements de la production de noix d'anacarde grâce au projet, qui passeront de 350 kg à l'hectare à 700 kg au cours des prochaines années en ce qui concerne les plantations aménagées ; ces rendements à l'hectare passeront de 1 000 kg à 1 200 kg en année de pleine production (année de croisière) pour les nouvelles plantations mises en place dans le cadre du projet, la période de croisière se situant autour de 2027. Il est fait également l'hypothèse que l'exploitation du projet commence un an après la fin d'exécution du projet, soit en 2024/25. Par ailleurs, le projet à travers le fonds de facilitation qui sera mis à la disposition des producteurs servira uniquement à faire des investissements au cours de la période du projet, c'est-à-dire 2020-2024. Le tableau, ci-après,

précise les activités susceptibles d'être financées par le biais du fonds de facilitation logé auprès du FNDA. Le montant total de ce fond s'élève à 3 608 700 UC (2 874 286 000 FCFA).

Activités à financer	En milliers d'UC					TOTAL
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
A1.3.1 Production de plants greffés en pépinières irriguées (15 ha)	0	1,66	1,72	1,77	0	5,15
A1.3.2 Réhabilitation de vieilles plantations y compris le sur-greffage (15 000 ha)	0	266,39	342,98	423,93	363,87	1397,17
A1.3.3 Installations de nouvelles plantations avec assurance agricole de 3 000 ha en 2024	0	466,19	480,17	247,29	254,71	1448,36
B4.1.3 Renforcement et modernisation de 10 unités existantes de production de jus de pommes	0	169,73	174,82	0	0	344,55
B4.1.4 Renforcement et modernisation de 12 unités existantes de production d'amande de cajou	0	203,68	209,79	0	0	413,46
Total	0	1107,65	1209,48	672,98	618,58	3608,70

Enfin les prix et coûts unitaires retenus sont les prix et coût unitaires en vigueur dans le pays et collectés lors de la mission sur le terrain tant au niveau des producteurs, les transformateurs qu'à celui des institutions habilitées dans le secteur. Les détails des tableaux de l'analyse économique du projet et autres hypothèses ayant permis de mener l'analyse économique figurent en Annexe B7.

- Au plan économique. Le projet est économiquement rentable et reste relativement sensible à une augmentation des dépenses économiques de 10%, puisque le taux de rentabilité économique qui est de 29,84%, au demeurant intéressant, passe cependant à 27,41% avec une VAN de 6,562 milliards, c'est-à-dire une baisse de 2,7 milliards FCFA pour une baisse de rentabilité de 2,43 points. On note également qu'une baisse des recettes de 10% fait chuter la rentabilité économique de près de 4,30 points avec une baisse notable de près de 4,910 milliards FCFA. L'effet conjugué des deux phénomènes est notablement ressenti par la rentabilité économique du projet. En effet une hausse simultanée des coûts d'exploitation de 10% en même temps qu'une hausse des recettes de 10% indiquent un TRE de 22,76% et une VAN à 20% de 2,126 milliards FCFA, ce qui indique que le projet reste relativement sensible à ces deux phénomènes s'ils surviennent simultanément. Il est à noter cependant qu'à ce niveau, le retour sur investissement s'effectue au bout de 2 à 3 ans après la mise en œuvre et l'exécution du projet (2027), c'est-à-dire trois ans après le début d'exploitation du projet, indiquant malgré tout que le projet demeure économiquement viable. Le projet créera par ailleurs des milliers d'emplois tant au niveau des jeunes que des femmes désireuses de se lancer dans la filière (voir emplois définis au travers les composantes A et B du projet).
- Au plan financier. L'analyse financière a surtout porté sur les revenus dégagés le long de la filière par les différents acteurs que sont les pépiniéristes, les producteurs d'anacarde au niveau des anciennes et nouvelles plantations, les transformateurs, les exportateurs de noix brutes.
 - Les pépiniéristes. Du fait de l'encrage du projet grâce auquel ils maîtriseront davantage le système de production des plants greffés, à travers la série de formation dont ils seront les bénéficiaires, amélioreront, leurs techniques de production et augmenteront les superficies exploitées ; sur la base de trois hypothèses de prix de cession du plant greffé étudiées sur trois types d'exploitation,

les pépiniéristes verront également augmenter leurs revenus additionnels à l'hectare par rapport à la situation sans projet (voir plus de détail en Annexe B.7).

- En ce qui concerne les revenus tirés par les autres acteurs, il ressort que le gain financier tiré par l'ensemble des acteurs s'élève à 263,287 milliards FCFA, c'est-à-dire un revenu annuel de l'ordre de 13,364 milliards FCFA par an (voir plus de détails dans l'annexe technique B7).

Situation avec projet	Exploitation P1		Exploitation P2		Exploitation P3	
<u>Hypothese1</u> :300 FCFA/plant	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	14 482 094	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	6 960 000	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	13 571 429
<u>Hypothese2</u> :500 FCFA/plant	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	64 482 094	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	56 960 000	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	63 571 429
<u>Hypothese3</u> :400 FCFA/plant	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	39 482 094	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	31 960 000	Revenu additionnel par hectare (FCFA)	38 571 429

3.2. Impact environnemental, social et climatique

3.2.1 Environnement et social

Le Projet a été classé dans la catégorie 1 selon les instruments de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque et en conformité avec la réglementation au Bénin dans le domaine. Compte tenu de la spécificité du projet, un CGES a été défini et a été validé au niveau national à cette étape. De façon générale, les activités du projet auront globalement des impacts positifs majeurs sur les milieux mais aussi quelques risques significatifs. Les activités susceptibles d'engendrer des impacts et effet négatifs sont entre autres la réhabilitation et extension des plantations d'anacardiens; la mise en place d'infrastructures socio-économiques/communautaires, etc.

Impacts négatifs potentiels. Parmi les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs du projet, l'on peut citer la pression sur les ressources foncières et les risques d'empiètements sur les espaces forestiers. En effet il existe de très fortes pressions sur le foncier, liées à l'extension des superficies cultivées du fait des facilités d'accès aux intrants et crédits. Les formations végétales font l'objet de destruction et de prélèvements pour satisfaire des besoins de l'agriculture, de l'élevage et des populations en produits forestiers et dérivés. L'appauvrissement de la fertilité des sols et le faible recours à l'utilisation des engrais pour les cultures vivrières conduisent à l'extension des défrichements et du brulis des savanes et des forêts au détriment des cultures.

Impacts positifs potentiels. Les activités du Projet auront donc des impacts et effets positifs considérables. Elles vont permettre d'améliorer les systèmes de production et d'assurer aux producteurs des revenus conséquents, durables, en plus de la maîtrise des pratiques innovantes générant plus de valeur ajoutée. Signalons aussi comme impacts positifs la diversification des activités, l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des femmes. Ajoutons à tout cela, l'amélioration du taux d'accès aux infrastructures et équipements sociaux, le développement des échanges et des activités génératrices de revenus, le désenclavement de zones de production et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (poste de santé, maternité etc.), l'amélioration des filières de production et de distribution, du cadre de vie. Enfin, signalons la régénération de terres dégradées, l'amélioration de la couverture forestière et l'augmentation de la capacité de séquestration du carbone. Les consultations menées auprès des différentes parties prenantes du projet ont montré un engouement et une adhésion totale au projet. Selon les différents acteurs, le projet va réduire le phénomène de l'exode des jeunes, et provoquera un essor

au niveau du développement local. La réalisation du projet contribuera en outre au renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes au changement climatique.

Mesures d'atténuation. Dans le cadre des mesures permettant d'atténuer les impacts négatifs, il faut noter que le projet a prévu la réalisation d'un certain nombre d'équipements et infrastructures socioéconomiques qui vont permettre d'améliorer le niveau d'accès des populations et désenclaver certaines zones de production. Il est également prévu différentes autres mesures permettant de bonifier les impacts positifs du projet, auxquelles il faut ajouter les recommandations issues des consultations. Parmi les impacts environnementaux et socio-économiques majeurs du projet, il a été cité le risque d'augmenter la pression sur les ressources foncières et les risques d'empiètements sur les espaces forestiers. Les mesures et recommandations suivantes ont été préconisées : Information et sensibilisation de tous les acteurs ; implications des collectivités locales et les populations, mise en place de cadre de concertation, Renforcement des capacités des différents acteurs de la filière, mis en place de programme d'appui à la préservation et la restauration des ressources naturelles. Le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) a identifié différentes mesures dont certaines, concernant en particulier la réalisation des pistes et équipements d'appui seront intégrées dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) et les prestataires auront l'obligation de les mettre en œuvre durant les travaux. En plus du projet qui intègre le coût de certaines mesures, le PCGES prévoit une provision additionnelle de 430.000.000 FCFA, qui prend en compte en outre les mesures environnementales et sociales.

3.2.2 Changement climatique : Les variations spatio-temporelles de la pluviosité constituent de véritables préoccupations dans la conduite des activités agricoles dans la région du projet comme d'ailleurs dans toutes les régions du centre et du nord du pays. Le Projet veillera à ce qu'il y soit appliqué de bonnes pratiques agricoles en encourageant la réalisation des itinéraires techniques appropriés. Les outils de mise en œuvre des procédures d'alerte que sont les collectes, le traitement des données climatiques et les mécanismes de leur communication aux acteurs sont insuffisants et/ou obsolètes pour ceux qui existent. Le Projet devra contribuer à l'amélioration de ces procédures dans la région en renforçant les capacités en équipements, en collecte et, traitement des données dans les zones des DDAEP, ainsi que les moyens de communication aux acteurs. La formation des agents des DDAEP à la bonne collecte des données est essentielle ainsi que l'animation d'un feuillet météorologique mensuel comportant des tendances observées. Le Projet soutiendra toutes les activités menées déjà dans la région par l'INRAB portant sur la diffusion des variétés jugées résistantes à la sécheresse des cultures vivrières produites sur les sites.

3.2.3 Promotion du Genre et autonomisation des femmes : le Projet privilégie l'approche inclusive avec une forte implication des jeunes, des femmes, des catégories défavorisées, des collectivités territoriales et du secteur privé.

3.2.3.1 Analyse genre de la filière de l'anacarde : La culture de l'anacarde connaît l'implication des hommes et des femmes tout au long de la chaîne de valeur mais à des rôles & responsabilités différents. L'anacarde, étant une culture pérenne, elle est principalement dominée par les hommes au niveau de la production à cause de l'accès limité des femmes à la terre, qui constitue une contrainte majeure à l'accès à la production. Selon les estimations, les plantations appartiennent aux hommes à 90%. La présence des femmes dans la filière au niveau de la fonction de la production est de 10%, en majorité de petites productrices (moins de 5 ha). De façon globale, la transformation, la commercialisation et la distribution des produits transformés sont plus assurées par les femmes qui ont plus d'expertise dans la conquête du marché et du consommateur. Pour pallier aux inégalités de genre constatées, le projet envisage de réaliser les activités suivantes :

3.2.3.2 Renforcement des capacités de production des femmes : le Projet formera 100% des femmes directement touchées par le projet et chefs coutumiers sur la sécurité foncière et sur les droits des femmes à l'acquisition de la terre. Une campagne de sensibilisation sur le respect des droits d'usage des communautés et sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sera organisée afin de

faciliter l'appui aux groupements des femmes productrices d'anacarde à l'acquisition des terres et des titres fonciers dans les nouvelles plantations. Sur une superficie envisagée de 3000 ha de nouveaux vergers d'anacardiens, au moins 30% seront dédiées aux femmes. Pour y arriver, le projet va organiser des femmes productrices en groupements structurés et opérationnels afin de faciliter l'accès et l'exploitation des parcelles attribuées. En vue de lutter contre la malnutrition et promouvoir une alimentation équilibrée, les producteurs et productrices seront sensibilisés à développer les cultures d'association à l'anacarde (maïs, soja et arachides). Le projet prévoit également un ensemble de services intégrés en faveur des femmes visant à améliorer leur accès aux infrastructures socioéconomiques et aux technologies innovantes de production. A travers la réhabilitation de pistes rurales, la construction des magasins de stockage, de centres de groupage et d'installation d'hydraulique villageoise améliorée (HVA), le projet contribuera à lever les difficultés d'évacuation et de conservation de la pomme et noix de cajou et facilitera l'accès à l'eau potable des villages concernés par les sites à aménager. Pour mieux prendre en compte les besoins des femmes en termes d'accès aux facteurs de production, le projet va faciliter l'accès des femmes aux matériels et équipements de transformation par le biais du fonds de facilitation à l'accès au financement auprès du FNDA. Les femmes individuellement ou en coopératives pourront bénéficier du financement sous présentation d'un plan d'affaire bancable.

3.2.3.3 Renforcement des compétences de gestion, de transformation et de vie sociale : Dans le cadre du programme de renforcement des capacités techniques envisagé, 100% des femmes directement touchées par le Projet seront alphabétisées afin de combler ou réduire le taux important d'analphabétisme féminin enregistré dans la région. Dans une optique de développement du leadership féminin en souffrance et du renforcement de la présence de femmes dans les instances de gouvernance du secteur encore très faible, 100% des femmes en groupements de transformatrices de pomme et de noix de cajou et femmes productrices, verront leurs capacités renforcées en compétences managériales notamment en comptabilité simplifiée, gestion coopérative, approvisionnement et gestion des stocks, leadership et entrepreneuriat, capacités en élaboration des plans d'affaires et mobilisation des fonds, le marketing et réseautage pour faciliter leur accès au financement. Elles bénéficieront également du renforcement des capacités dans la transformation de la noix et de la pomme et maintenance des équipements. L'appui du projet au renforcement des compétences de vie concernera la santé de reproduction, la planification familiale, la nutrition, la cohésion sociale, la culture de paix et la gestion de conflit. Du point de vue de la santé de la reproduction, des modules sur la santé de la reproduction, la cohésion sociale et la nutrition seront dispensés lors des différentes sessions de formation envisagées dans le cadre du projet en faveur des femmes.

3.2.3.4 Amélioration des connaissances sur le genre : Le PADEFA-ENA contribuera, en outre, à renforcer la faible sensibilité constatée des parties prenantes en genre. À cet effet, il sera instauré dans le cadre du suivi du projet, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation qui intègre des indicateurs de mesure désagrégés selon le genre en vue, non seulement d'approfondir les connaissances sur les différentes catégories de bénéficiaires, mais aussi de suivre l'impact des interventions selon le genre. Un audit organisationnel de genre des parties prenantes sera également réalisé avec l'appui d'un consultant individuel ou d'un cabinet d'études spécialisé en genre. Cet audit débouchera sur un programme de renforcement de capacités techniques en genre visant à corriger les insuffisances constatées. Un appui sera également apporté à l'introduction de modules de formation en Genre dans la formation des ingénieurs agronomes et spécialistes de l'agriculture formés dans les FSA d'Abomey Calavi, de Kétou et de Parakou pour une prise en compte efficiente et pertinente de l'équité de genre dans les interventions agricoles. La faisabilité de ce renforcement de curricula sera discutée avec les responsables des universités d'Abomey-Calavi, de Kétou et de Parakou et sera fonction des objectifs de formation à moyen terme de ces universités.

3.2.3.5 Amélioration de la représentativité des femmes au sein des instances de décision. Le Projet va promouvoir l'intégration et le leadership des femmes dans les Comités de gestion et dans les bureaux exécutifs des organisations professionnelles avec pour objectif un quota de 30% de femmes aux postes de décision. Le Projet va aussi permettre de structurer au moins 50% des organisations féminines actives

dans la filière de l'anacarde. Un spécialiste en genre sera recruté au sein de l'unité de gestion du projet pour réaliser et coordonner des activités proposées.

3.2.3.6 Catégorisation « Gender Marker System » : le projet est classé catégorie 2, selon le système de catégorisation genre. Les détails sur l'analyse genre détaillée, le plan d'action (voir l'annexe technique B.7). Un budget de 830 millions de FCFA soit un 1MUC est dédié aux activités de promotion du genre et autonomisation des femmes.

3.2.4 Emploi des jeunes et des femmes et inclusion : la zone du Projet enregistre une proportion élevée de jeunes (plus de 40%). Les jeunes hommes sont relativement plus occupés (54%) alors que les jeunes femmes sont relativement plus au chômage (59%). En outre, les jeunes de 14-24 ans constituent une part importante de la main-d'œuvre dans le secteur informel par rapport à l'ensemble (91,1%), davantage pour les jeunes hommes (94,1%). Le Projet contribuera à améliorer les indicateurs d'emploi en faveur des jeunes et des femmes. En effet, le projet contribuera à développer, structurer et financer de nouveaux corps de métiers (les prestataires de service privés, PSP) en vue de créer de nouveaux emplois en milieu rural, pour accroître la production (pépiniéristes, spécialiste en entretien, greffeurs, spécialistes en entretien phytosanitaire, gestionnaires de magasin de stockage, gestionnaires des kiosques de distributions d'intrants, techniciens d'entretien et de maintenance etc.) et la transformation de l'anacarde (décorticage de noix brutes de cajou, fabrication de jus de pomme d'acajou, de transformation de coque de noix de cajou). Dans ce cadre, le projet financera la formation et contribuera à l'installation de 300 jeunes PSP volontaires (dont 30% de femmes). Ce renforcement de capacités matérielles, combiné au renforcement de capacités techniques, améliorera la productivité des jeunes agri-preneurs et par conséquent leurs revenus. Par ailleurs, lors des opérations de réhabilitation des vieilles plantations et de mise en place d'un nouveau verger d'anacardiens, les jeunes formés par le projet seront sollicités pour des prestations de service rémunérées par les promoteurs de PME. Les initiatives en cours au niveau de certaines communes de la zone du projet pour la formation et l'installation de jeunes pépiniéristes seront appuyées par le projet. A cet effet, un mécanisme de financement innovant sera minutieusement étudié et mis en place en vue de faciliter l'installation des jeunes ciblés. L'expertise de la faculté des sciences agronomiques (FSA) de l'université nationale d'Abomey-Calavi va être capitalisée à cet effet. Un cabinet d'études et de Conseil sera également sollicité pour accompagner les jeunes entrepreneurs dans l'élaboration de leurs études de faisabilité et des plans d'affaire. Les jeunes filles doivent constituer au moins 30% des jeunes entrepreneurs soutenus par le projet. L'appui du projet à l'installation des unités agro-industrielles privées contribuera également à l'augmentation de l'emploi des jeunes et des femmes, notamment. Ce sera le cas, notamment, avec la mise en place envisagée de 20 unités satellites de décorticage de noix brutes de cajou, dédiées majoritairement aux groupements féminins, mais également avec l'appui, par le biais du fonds de facilitation, à la création et/ou la modernisation/renforcement de 10 unités de production de jus de pomme de cajou spécialisées dans la fabrication de jus de pomme de cajou. Le projet appuiera l'accès au financement desdites initiatives en cours et inciter de nouveaux opérateurs à s'installer dans les différents maillons de la filière. Au total, le projet aidera à la génération de 10, 000 emplois pour les jeunes et femmes engagés dans les différents maillons de la filière anacarde. Le groupe de femmes engagées dans les activités de transformation sera l'un des groupes cibles majeurs pour les activités de sensibilisation à la nutrition, en faisant le lien avec les produits transformés qui apportent des bénéfices nutritifs.

3.2.5 Réinstallation forcée: Les activités du PADEFA-ENA n'induisent aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

IV. EXECUTION

4.1. Modalités d'exécution

4.1.1 **Dispositions en matière d'acquisitions.** Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectués conformément au **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015** et conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement. Plus précisément, les acquisitions seront réalisées comme suit :

- **Le système de passation des marchés de l'emprunteur (SPM) :** des méthodes et procédures d'acquisition (MPA) dans le cadre du système de passation des marchés du Bénin comprenant ses lois et décrets d'application (loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics ainsi que ses décrets et textes d'application subséquents), en utilisant les dossiers nationaux standards d'appel d'offres (DNSAO) ou d'autres documents d'appel d'offres tels qu'approuvés lors des négociations du projet pour les marchés de travaux et de biens peu complexes prévus dans le cadre du projet et généralement disponibles au Bénin, et pour lesquels le risque fiduciaire est jugé relativement faible.
- **Les méthodes et procédures d'acquisition de la Banque (BPM):** les MPA standards de la Banque, sur la base des documents standards d'appel d'offre pertinents (DSAO) pour les marchés de travaux et biens d'envergure et de complexité plus importantes, ainsi que les services de consultants, jugées comme étant les mieux adaptées.

4.1.2 **Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA):** l'évaluation des risques aux niveaux du pays, du secteur et du projet ainsi que des capacités de l'agence d'exécution (AE) en matière d'acquisition a été effectuée² pour le projet et les résultats ont servi à orienter la décision du choix du système de passation des marchés (Emprunteur ou Banque) utilisé pour des activités données ou ensemble d'activités similaires dans le cadre du projet. L'Agence d'exécution du projet est l'Agence territoriale de développement agricole du pôle 4 (ATDA4) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). L'ATDA4 est un établissement public à caractère social, culturel et scientifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'ATDA4 n'est pas totalement opérationnelle car seuls le Conseil d'Administration et certains cadres ont été désignés, par conséquent le risque en matière de passation des marchés est considéré comme étant « élevé ». En effet, bien que les organes de passation des marchés de l'ATDA4 n'existent pas (Personne responsable des marchés, commission de passation des marchés publics et cellule de contrôle des marchés publics), le Gouvernement a convenu que les organes de passation des marchés du MAEP le personnel de la cellule de coordination du Projet n'est pas encore désigné ou recruté notamment le spécialiste en passation des marchés qui sera dédié au Projet et disposerait des qualifications et de l'expérience requises. Afin de ramener le risque à « modéré » voire « faible », le Gouvernement a donc pris la décision, que l'ATDA4 utilisera les organes de son Ministère de tutelle, le MAEP pour ce qui concerne la passation des marchés. Une évaluation des capacités, de l'expertise et de l'expérience du MAEP montre qu'il possède des compétences en matière de passation des marchés du fait de la gestion de plusieurs projets financés par divers bailleurs de fonds dont la Banque. Par ailleurs, l'ATDA4 devra recruter un spécialiste en passation des marchés dédié au Projet, et dont le profil et les qualifications devront être approuvées par la Banque. Elle devra également mettre en place ses propres organes de passation des marchés. L'Emprunteur et la Banque devront s'accorder sur un plan de passation des marchés des 18 premiers mois du Projet, lequel plan sera mis à jour chaque année ou en fonction des besoins, afin de tenir compte des besoins réels concernant l'exécution du projet. Toute révision au plan

² Pour plus de détails consulter les Annexes Techniques

est soumise à l'approbation préalable de la Banque. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été incluses dans le plan d'actions PERCA indiqué au Paragraphe B.5.9 de l'Annexe B5.

4.1.3 Gestion financière et Décaissement. Créée le 27 février 2017, l'ATDA4 est dotée d'un Conseil d'Administration nommé en Conseil de Ministres en date du 13 juin 2018, d'un Directeur général (DG), d'un Directeur de l'administration et des finances (DAF) et de personnels techniques. Le Comité de pilotage du PADEFA-ENA sera présidé par le président du CA de l'ATDA4. Cependant, il convient de noter que l'ATDA4 ne dispose pas encore de système de gestion financière pouvant garantir, dans le cadre de l'utilisation des fonds alloués au projet, la transparence, la traçabilité et une bonne reddition des comptes. Pour y parvenir, le Gouvernement Béninois veillera au préalable à mettre en place et à rendre opérationnelle l'ATDA4 à travers les actions suivantes : (i) le parachèvement de l'organigramme dans le respect des principes du contrôle interne, notamment celui de la séparation des fonctions incompatibles, avec la désignation/le recrutement des responsables, notamment ceux de la Direction Administrative et Financière (Chef de Service Administration et Maintenance, Chef de Service Comptabilité et Finance, Chef de Service Passation des marchés) et des personnels qui leur seront affectés (Comptable, Caissier) ; il convient de relever, toutefois, que le Gouvernement a nommé, en date du 17 avril 2018, un agent comptable pour la gestion des fonds destinés au fonctionnement de l'ATDA4. L'agent comptable est soumis au contrôle de l'Inspection générale des finances et du Bureau d'analyse et d'investigation (ii) l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières et comptables couvrant les cycles de gestion des dépenses (procédures d'acquisitions de biens et services), de gestion du patrimoine (immobilisations, stocks), de la gestion de la trésorerie (ordonnancement, décaissement, suivi et contrôle de la trésorerie) et de mobilisation des ressources (appels de fonds, paiements directs), le cycle des informations comptables, financières et budgétaires, le cycle de la gestion du personnel et le cycle de contrôle et d'audit interne ; (iii) la mise en place d'un système intégré de gestion multi projets et multi postes permettant d'assurer la tenue des comptabilités budgétaire, analytique et générale du projet ; la comptabilité générale devant être une comptabilité d'engagement de type privée, conforme aux principes et normes du SYSCOHADA et prenant en compte les spécificités des projets de développement ; (iv) la mise en place des mécanismes d'audit interne auprès de la Direction générale, avec le recrutement d'un auditeur interne qui veillera à l'opérationnalité et à l'efficacité du système de contrôle interne du Projet; et (v) la mise en place de mécanismes d'audit externe dont le recrutement d'auditeurs externes indépendants selon les termes de référence convenus avec la Banque et en adéquation avec l'exigence de la Banque d'une transmission des rapports d'audit au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle auditée. En attendant le parachèvement de la mise en place des structures de gestion et l'opérationnalisation du Projet, le risque fiduciaire global, intégrant le risque inhérent et le risque de non contrôle et découlant de l'évaluation des capacités de gestion financière de l'ATDA4, va demeurer élevé. Les détails sont fournis dans les Annexes techniques du Rapport d'évaluation. En ce qui concerne le volet ligne de crédit et/ou un fonds de garantie aux banques et établissements financiers partenaires pour financer des investissements ciblés et/ou dédiés dans le secteur de la production, de la transformation et de la commercialisation de l'anacarde, une convention sera signée avec le Fonds national de développement agricole (FNDA). L'évaluation de ce Fonds a démontré qu'il est relativement nouveau compte tenu de sa date de création et la structure est en train de se mettre en place progressivement. Tous les postes clés ne sont pas encore pourvus, mais il existe un plan de recrutement qui permettra de pallier à cette insuffisance à très court terme. Le Fonds est appuyé par le Gouvernement béninois ainsi que par certains partenaires techniques et financiers dont la Direction du Développement et de la Coopération Suisse, l'Agence belge de coopération et la Délégation de l'Union Européenne. Par ces différents appuis multiformes, la structure s'est dotée de l'ensemble des outils de gestion nécessaires à son fonctionnement à la fin de l'année 2018, notamment un manuel de procédures administratives, comptables et financières, y compris un organigramme et des descriptions de postes, un manuel de procédures opérationnel des guichets, un manuel de suivi évaluation. Le Fonds s'est en outre doté d'un système informatisé de gestion comptable et financière. Ces outils n'ont toutefois pas encore été éprouvés compte tenu de leur date de finalisation très récente. Par conséquent, il est impératif, avant la mise à disposition des ressources au FNDA, que (i) le processus de recrutement du personnel clé soit finalisé ; (ii) le personnel soit formé à l'utilisation des outils de gestion et qu'une

copie des différents manuels soit remise à chaque membre du personnel ; (iii) le système intégré de gestion comptable et financière soit paramétré de manière à enregistrer les dépenses par activités et les ressources par source de financement compte tenu de la vocation du FNDA à recevoir des ressources provenant de sources diverses.

Décaissements : Les ressources du Fonds seront décaissées conformément aux règles et procédures de la Banque, en particulier le manuel des décaissements. Les trois méthodes de décaissements suivantes seront utilisées : (i) le paiement direct pour les acquisitions de travaux, biens et services. (ii) celle du compte spécial pour les dépenses de fonctionnement à imputer sur le don FAD. Un compte spécial sera également ouvert sur le prêt FAD pour recevoir les fonds de facilitation au profit du FNDA et (iii) le remboursement pour les dépenses préfinancées, par l'Emprunteur/Donataire, en accord avec la Banque. Le FNDA ouvrira un compte dédié uniquement à la réception des fonds de facilitation virés périodiquement à partir du compte dédié du prêt. A cet effet, deux conventions seront signées : (i) une convention entre le Donataire et le FNDA précisant les modalités de mise à disposition des fonds y compris les frais de gestion du FNDA et les éventuels intérêts lors du remboursement à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ; (ii) une convention entre le FNDA et la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) précisant les modalités de remboursement des fonds à la CAA après la fin du Projet, après éventuellement une période de différé. Le FNDA aura l'obligation de vérifier les dossiers de crédits qui devront faire l'objet de financement et faire également un suivi rapproché des fonds décaissés auprès des prestataires financiers. Des rapports périodiques réguliers seront produits et transmis au Projet et à la Banque. Les fonds de facilitation seront décaissés sur la base d'un budget annuel en fonction du montant des dossiers approuvés. Des rapports périodiques réguliers seront produits et transmis au Projet et à la Banque. Un compte de contrepartie sera ouvert pour recevoir les fonds de contrepartie du projet. Si les dispositions ci-dessus, qui garantissent la disponibilité permanente des fonds de contrepartie, ne sont pas adoptées, le risque fiduciaire de la gestion de trésorerie restera élevé.

4.1.4 Audit externe. Les audits du projet devront être réalisés par les firmes d'audit acceptables par la Banque, recrutées pour une durée d'un an renouvelable sur la base de la qualité de leurs prestations et sur une période ne pouvant excéder trois exercices comptables. Leurs termes de référence devront requérir l'approbation de la Banque et prendre en compte la mise à disposition des fonds au FNDA qui devra donc être audité chaque année en même temps que le Projet lui-même. L'auditeur devra se prononcer tant sur le fonctionnement du compte spécial que sur le respect des clauses contractuelles ainsi que l'exécution des conventions et sur les dossiers soumis et financés. A la fin du Projet cette mission sera dévolue au commissaire aux comptes du FNDA et une copie des rapports de celui-ci sera transmise à la Banque. L'ATDA4 devra transmettre à la Banque les rapports d'audit du PADEFA-ENA au plus tard le 30 juin de l'année suivant la fin de l'exercice audité. Les honoraires d'audit seront payés sur les ressources du projet par la méthode du paiement direct.

4.2. Suivi :

4.2.1 Le projet s'exécutera sur une période de cinq ans à partir du premier trimestre de 2019. Une fois que l'équipe est en place, la Banque organisera la mission de lancement afin de mettre en place toutes les conditions requises pour un démarrage rapide et efficient du Projet.

4.4.2 Le suivi-évaluation interne sera assuré par le Service suivi-évaluation interne (SSEI) du projet et portera sur le suivi physique et financier, par composante et par catégorie de dépense et sur l'évaluation de l'impact du projet sur les bénéficiaires et sur l'environnement selon des indicateurs pertinents et établis de manière concertée. Le SSEI sera appuyé au démarrage par un consultant pour l'établissement/la confirmation de la situation de référence et la mise en place d'un système de suivi-évaluation intégrant des indicateurs vérifiables. L'étude de la situation de référence inclura le profil genre en agriculture, pour approfondir la connaissance des groupes bénéficiaires en ce qui concerne notamment les aspects socio-économiques. Ce système devra être fonctionnel au plus tard six mois après

le démarrage du projet. Le Projet produira sur cette base des rapports trimestriels et annuels d'activités, faisant notamment ressortir les taux d'exécution et résultats des différentes composantes, en rapport avec les indicateurs de performance du cadre logique.

4.2.3 Le suivi-évaluation externe sera assuré par la Direction de la planification et de la perspective du MAEP (DPP/MAEP), conjointement avec la CAA et la DGFD. Le projet mettra à la disposition de la DPP, la CAA et la DGFD les ressources requises à cet effet. Il est prévu une revue à mi-parcours pour s'assurer de la bonne marche générale du projet et proposer des ajustements éventuels. Il est aussi programmé vers la fin du projet, une évaluation finale conjointe pour tirer les enseignements et capitaliser les acquis du projet. Le Bureau de la Banque au Bénin jouera un rôle important et participera aux supervisions de la Banque et aux réunions de suivi organisées par le Gouvernement. La Banque suivra également la réalisation des activités du projet à travers les rapports trimestriels d'avancement transmis par l'UGP. Nous présentons ci-après un résumé du calendrier d'exécution prévisionnel du projet.

Tableau 4.2.3 : Calendrier d'exécution et de supervision

Evaluation	juin 2018	FAD
Préparation des DP et DAO prioritaires	juin 2019-juin 2020	ATDA4/MAEP
Négociations Prêt et Don FAD	Fin février 2019	GVT/FAD
Approbation Prêt et Don FAD	27 mars 2019	FAD
Signature	avril 2019	FAD/GVT
Recrutement de l'UGP	janvier-avril 2019	BE/GVT/FAD
Ratification du prêt FAD	2 ^{ème} trimestre 2019	GVT
Autorisation 1er décaissement	2 ^{ème} trimestre 2019	FAD
Lancement du projet	juillet 2019	FAD/GVT/UGP
Signature des conventions	août-octobre 2019	UGP/Services techniques
Préparation des DP et DAO restants	2 nd semestre 2019	UGP/ATDA 4
Réalisation des travaux et prestations	2019 – 2020	Entreprises/Firmes/UGP
Revue à mi-parcours	décembre 2021	FAD/GVT/UGP
Date de clôture du Projet	30 juin 2024	UGP/GVT/FAD
Rapport d'achèvement	1 ^{er} semestre 2024	FAD/GVT

4.3. Gouvernance. Des réformes ont été menées dans l'optique de renforcer la gestion des finances publiques et atténuer les risques fiduciaires. Des progrès ont été réalisés en matière de gouvernance économique et financière. Toutefois, des améliorations sont encore nécessaires en ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, la programmation et l'allocation des ressources publiques. Bien que des avancées aient été faites pour rendre le système des marchés publics conforme aux directives de l'UEMOA, la lenteur dans le système de passation de marché constitue encore l'une des principales lacunes de l'exécution des programmes de développement.

4.4. Durabilité. Le Projet vise à amorcer un développement véritablement durable, en plaçant les acteurs de la filière au cœur de la prise des décisions tout en renforçant leurs capacités à assumer de nouvelles responsabilités. Il sera adopté un processus d'intervention régi par des critères d'éligibilité, afin de s'assurer de l'engagement effectif des bénéficiaires concernés et de l'absence de conflits potentiels. Les communautés bénéficieront de l'appui du projet pour accroître leurs capacités, tant au niveau technique qu'organisationnel, ce qui engendrera un savoir-faire et une appropriation plus importants à leur niveau. En particulier, des comités seront mis en place ou redynamisés au niveau des sites afin d'assurer une bonne gestion et un entretien régulier des infrastructures socio-économiques collectives. L'intervention du secteur privé, dans le cadre des actions de transformation et de commercialisation de l'anacarde, constitue aussi un gage de pérennisation des actions entreprises à travers une dynamique de chaîne de valeur. La question de la durabilité des actions mises en œuvre, notamment l'entretien et la gestion des infrastructures mises en place, constitue une préoccupation centrale dans la conception du projet. Ainsi pour chaque type d'infrastructure, des dispositions sont prises pour assurer la gestion et la maintenance dans de bonnes conditions : entretien des pistes rurales réhabilitées (convention globale établie avec les Communes) ; implication du privé (par le biais d'un

mécanisme de PPP) pour la gestion des magasins de stockage ; la formation de comités pour la gestion des systèmes HVA, etc.

4.5. Gestion des risques. Les risques prévisibles inhérents au Projet sont les suivants : (i) risque lié aux conflits relatifs au foncier ; ce risque pourrait être atténué par l'appui au processus d'évaluation sociale au niveau des plantations d'anacardières à réhabiliter et des nouvelles exploitations à créer. Le projet prévoit pour cette atténuation l'appui à la sécurisation foncière desdits sites ; (ii) risque lié à la transhumance dont l'atténuation pourrait être obtenue par un appui des communes dans l'accompagnement des mécanismes endogènes de gestion des conflits ; (iii) risque lié à la faible adhésion des acteurs de la filière dont l'atténuation se fera par des campagnes d'information et de sensibilisation et un appui au renforcement des coopératives et des plateformes d'échanges à tous les maillons de la chaîne des valeurs ; (iv) en ce qui concerne le risque de retard dans l'exécution des travaux, les mesures d'atténuation sont les suivantes : modes d'acquisition et allotissements adaptés, DAO des aménagements des pistes de déserte et la construction des magasins de stockage préparés avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

4.6. Développement des connaissances. Le PADEF-ENA, à travers notamment sa composante B « Développement des chaînes de valeur », contribuera à la formation et à la consolidation des connaissances des différents acteurs, notamment les producteurs, grâce notamment à l'appui et aux formations apportés par les services techniques en matière d'appui conseil et en matière de structuration et d'organisation. Il permettra aussi, de manière inclusive, à des jeunes et des femmes de développer des capacités techniques et entrepreneuriales et de s'installer sur des terres dotées d'infrastructures et de moyens modernes d'exploitation. Enfin, le projet mettra en place un système intégré de gestion et de partage des connaissances sur les activités du projet par la diffusion régulière sur son site Web et celui de l'ATDA4, des connaissances et expériences acquises.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1. Instrument juridique

Le cadre légal du projet sera un Accord de prêt FAD et un protocole d'accord de don FAD entre la République du Bénin et le groupe de la Banque.

5.2. Conditions associées à l'intervention du Fonds

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don et du prêt : « L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds. L'entrée en vigueur du protocole d'accord de don est subordonnée à sa signature par le Fonds et le Donataire tel que prévu à la Section 10.01 des Conditions générales applicables aux protocoles d'accord relatifs aux dons du Fonds.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du don et du prêt: L'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement du don et le premier décaissement du prêt sera subordonnée à l'entrée en vigueur respectivement du protocole d'accord de don et de l'accord de prêt, tel que mentionné au paragraphe 5.2.1. ci-dessus, et à la preuve de la réalisation des conditions suivantes, à la satisfaction du Fonds, tant sur la forme que sur le fond : (a) la soumission de preuves de la désignation par arrêté ministériel des membres clés suivants du Comité de pilotage du Projet : (i) un président, issu du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République du Bénin (MAEP) ; (ii) un vice-président, issu de la Direction générale du financement du développement (DGFD/MPD) ; et (iii) un secrétaire technique, issu de l'Agence d'exécution ; (b) la soumission de preuves du recrutement, sur une base compétitive, des membres clés suivants de l'Unité de gestion du Projet, dont les qualifications et l'expérience ont été jugées satisfaisantes par le Fonds : (i) d'un expert en passation de marchés ; et (ii) d'un responsable administratif et financier ; (c) la soumission de preuves de l'élaboration pour le Projet et de la mise en œuvre d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables y compris

relatives aux passations de marchés, dont les termes ont été jugés satisfaisants par le Fonds ; (d) la soumission de preuves de la nomination ou du recrutement d'un auditeur interne et d'un contrôleur de gestion, au sein du FNDA, dont les qualifications et l'expérience ont été jugées satisfaisantes par le Fonds ; et (e) la soumission de preuves de la signature entre l'Emprunteur, la Caisse autonome d'amortissement et le FNDA, de l'Accord de rétrocession d'une partie des ressources du Prêt, dont les termes et conditions ont été jugés acceptables par le Fonds.

5.2.3 Autres conditions : Le Bénin devra, en outre, fournir au Fonds, au plus tard trois (3) mois après le premier décaissement du prêt et du don, la preuve du recrutement de : (i) un responsable en suivi-évaluation ; (ii) un expert spécialisé en promotion des organisations de producteurs et en genre ; (iii) un expert en sauvegardes environnementales et sociales; et (iv) un chef comptable dont les qualifications et expériences seront préalablement soumises à l'approbation du Fonds; (ii) la preuve de l'acquisition d'un système intégré et informatisé pour la gestion financière des activités du PADEFA-ENA, ainsi que la preuve de l'élaboration d'un manuel des procédures administratives, financières et comptables ; (iii) la preuve de la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) conclue entre un maître d'ouvrage délégué, recruté sur une base compétitive, et le PADEFA-ENA relative à la réalisation d'une partie des infrastructures agricoles; (iv) la preuve de la finalisation du processus de recrutement et pourvoi de tous les postes clés au sein du FNDA.

5.3. Conformité avec les politiques du Fonds

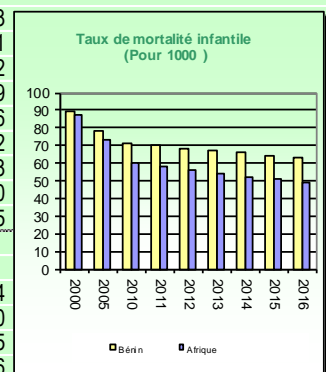
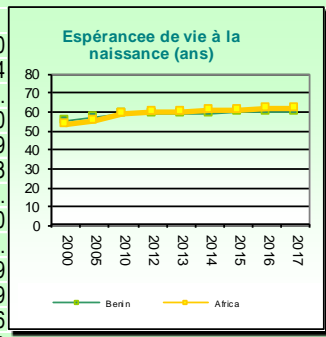
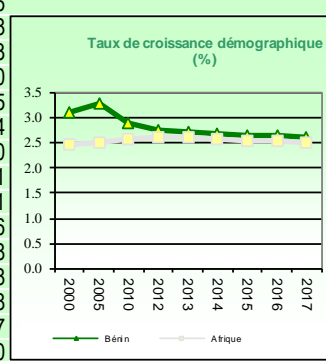
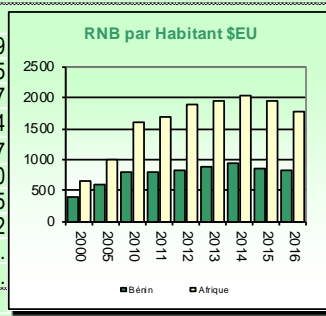
Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables du Fonds. Le projet sera exécuté dans le cadre de la stratégie d'intervention de la Banque au Bénin définie dans le DSP (2017-2021).

VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'administration du Fonds d'approuver la proposition d'un prêt FAD de 7,12 millions d'UC et d'un don FAD de 5,91 millions UC à la République du Bénin, pour financer le Projet d'appui au développement de la filière de l'anacarde et de l'entrepreneuriat agricole (PADEFA-ENA) au Bénin et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

APPENDICE I. INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES COMPARATIFS DE LA REPUBLIQUE DU BÉNIN

	Année	Bénin	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2017	115	30,067	80,386	53,939
Population totale (millions)	2017	11.5	1,184.5	5,945.0	1,401.5
Population urbaine (% of Total)	2017	44.8	39.7	47.0	80.7
Densité de la population (au Km ²)	2017	101.6	40.3	78.5	25.4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2016	820	2 045	4 226	38 317
Participation de la Population Active *- Total (%)	2017	71.3	66.3	67.7	72.0
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2017	69.8	56.5	53.0	64.5
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2017	99.636	0.801	0.506	0.792
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2015	167
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2015	49.5	39.6	17.0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2017	2.6	2.6	1.3	0.6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2017	3.6	3.6	2.6	0.8
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2017	41.6	41.0	28.3	17.3
Population âgée de 15-24 ans	2017	20.1	3.5	6.2	16.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2017	2.9	80.1	54.6	50.5
Taux de dépendance (%)	2017	80.3	100.1	102.8	97.4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2017	24.2	24.0	25.8	23.0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2017	60.2	61.2	68.9	79.1
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2017	61.7	62.6	70.8	82.1
Taux brut de natalité (pour 1000)	2017	34.8	34.8	21.0	11.6
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2017	9.0	9.3	7.7	8.8
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2016	63.1	52.2	35.2	5.8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2016	97.6	75.5	47.3	6.8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2017	4.5	4.6	2.6	1.7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2015	405.0	411.3	230.0	22.0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2017	18.8	35.3	62.1	...
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2016	15.3	46.9	118.1	308.0
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 hab)	2016	59.8	133.4	202.9	857.4
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2014	77.2	50.6	67.7	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2015	77.9	71.6	89.1	99.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2015	19.7	51.3	57	69
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID	2016	1.0	39.4	60.8	96.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2016	59.0	3.8	1.2	...
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2016	96.0	245.9	149.0	22.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2016	74.0	84.1	90.0	...
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2014	18.0	76.0	82.7	93.9
Prévalence de retard de croissance	2014	34.0	20.8	17.0	0.9
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2015	10	2 621	2 335	3 416
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2014	2.3	2.7	3.1	7.3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2015	132.5	106.4	109.4	101.3
Primaire - Filles	2015	127.6	102.6	107.6	101.1
Secondaire - Total	2015	58.8	54.6	69.0	100.2
Secondaire - Filles	2015	48.9	51.4	67.7	99.9
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2015	23.9	45.1	58.1	81.6
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2012	32.9	61.8	80.4	99.2
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2012	45.0	70.7	85.9	99.3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2012	22.1	53.4	75.2	99.0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2015	4.4	5.3	4.3	5.5
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2015	23.9	8.6	11.9	9.4
Terres agricoles (% superficie des terres)	2015	33.3	43.2	43.4	30.0
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2015	38.2	23.3	28.0	34.5
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2014	0.6	1.1	3.0	11.6



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2018

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

APPENDICE II. Portefeuille De La Banque Au Bénin Au 31.12.2018

Projet		Approval	Signature	Clôture	MontantApprouvé (UC)	MontantDécaissé (UC)	Disb.Ratio
PROJETS NATIONAUX							
1	PROJ.APPUI INFR.RURALES_VALLÉE L'OUÉMÉ	30/09/2013	25/11/2013	30/06/2016	275 695,83	275 695,83	100,00
	PROJ.APPUI INFR.RURALES_VALLÉE L'OUÉMÉ	23/10/2013	09/01/2014	31/12/2020	39 500 000,00	11 562 437,88	29,27
	PROJ.APPUI INFR.RURALES_VALLÉE L'OUÉMÉ	23/10/2013	09/01/2014	31/12/2020	530 000,00	152 255,93	28,73
	PROJ.APPUI INFR.RURALES_VALLÉE L'OUÉMÉ	23/10/2013	17/10/2014	31/12/2020	5 189 675,43	1 424 223,86	27,44
2	PROJET APPUI PRODUCTION VIVRIÈRE ET RENFORCEMENT RESILIENCE	07/10/2015	16/11/2015	31/12/2021	17 298 918,10	3 045 845,54	17,61
3	PIDACC/BÉNIN	07/11/2018			3 000 000,00	0,00	0,00
4	PAGEFCOM II - GESTION FORETS COMMUNALES	30/03/2017	10/04/2017	31/12/2021	5 000 000,00	337 273,36	6,75
	PAGEFCOM II - GESTION FORETS COMMUNALES	30/03/2017	10/04/2017	31/12/2020	631 927,43	83 234,87	13,17
	PAGEFCOM II - GESTION FORETS COMMUNALES	30/03/2017	10/04/2017	31/12/2021	1 893 673,64	26 045,37	1,38
5	PROJET TRANSPORT URBAIN A PARAKOU	19/09/2014	17/10/2014	31/12/2020	23 800 000,00	11 409 524,50	47,94
	PROJET TRANSPORT URBAIN A PARAKOU	19/09/2014	17/10/2014	31/12/2020	1 341 800,67	328 103,60	24,45
	PROJET TRANSPORT URBAIN A PARAKOU - PRET ADDITIONNEL	03/06/2015	15/09/2015	31/12/2020	11 530 000,00	4 427 361,68	38,40
6	PROGRAMME D'AMENAGEMENT ROUTE COTONIERES	13/12/2018			98 096 632,50	0,00	0,00
	PROGRAMME D'AMENAGEMENT ROUTE COTONIERES	13/12/2018			35 327 220,53	0,00	0,00
7	PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DU BÉNIN	31/10/2018	12/11/2018	30/06/2020	4 830 000,00	0,00	100,00
	PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DU BÉNIN	31/10/2018	12/11/2018	30/06/2020	2 170 000,00	2 170 000,00	100,00
8	REDUCTION DE PERTE D'EAU SONEB	12/10/2015	16/11/2015	30/06/2020	6 000 000,00	2 530 280,45	42,17
9	Projet RICC - PNE BÉNIN	10/10/2017	12/03/2017	28/02/2020	466 596,15	59 800,00	12,82
10	Transferts de Fonds aux Migrants OITFM-BÉNIN	30/11/2015	08/12/2015	30/06/2019	258 620,69		
11	RESTRUCTURATION ET RENFORCEMENT DU SYSTEME DE REPARTITION ET	12/12/2017	06/03/2018	31/12/2020	6 440 000,00	0,00	0,00
	RESTRUCTURATION ET RENFORCEMENT DU SYSTEME DE REPARTITION ET	12/12/2017	06/03/2018	31/12/2020	5 170 000,00	0,00	0,00
TOTAL A					268 750 760,97	37 832 082,87	14,08%
PROJETS REGIONAUX							
12	BÉNIN /TOGO:PROJET DE REHAB ROUTE LOME-COTONOU ET DE FACIL TR	05/10/2011	02/12/2011	30/09/2018	38 870 000,00	34 837 231,60	89,62
	BÉNIN /TOGO:PROJET DE REHAB ROUTE LOME-COTONOU ET DE FACIL TR	05/10/2011	02/12/2011	30/09/2018	34 270 000,00	25 785 315,93	75,24
13	REHAB LOME COTONOU PHAS2 ET DE PROTECTION COTIERE-BÉNIN	16/12/2016	07/03/2017	31/12/2021	1 000 000,00	0,00	0,00
14	ABIDJAN-LAGOS CORRIDOR HIGHWAY DEVELOPMENT PROJECT STUDY-BEN	21/09/2016	07/03/2017	31/12/2022	1 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL B					75 140 000,00	60 622 547,53	80,68%
TOTAL A+B					343 890 760,97	98 454 630,40	28,63%

APPENDICE III. Principaux Projets Connexes Financés Par D'autres Partenaires Au Développement

N°	Titre du projet	Période d'activité	Montant du financement (million CFA)	Zone d'intervention	Source de financement
1	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC).	2015-2021	11664	Alibori, Borgou, Collines	BAD
2					
3	Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale au Bénin phase 2 (ProVAC-2)	2017-2022	3 813	Envergure nationale	JICA
4	Projet d'Appui à la Diversification Agricole-Financement Additionnel (PADA)	2012-2017	30 600	Envergure nationale	BM
5	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO)	2012-2016	7 799,3	Envergure nationale	BM (IDA)
6	Projet d'Appui à la Promotion de Services Financiers Ruraux Adaptés (PAPSFRA)	2014-2022	16 881,38	59 communes dont 22 de concentration.	FIDA
7	Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR)	2017-2023	29 000	27 communes dans les départements de : Atlantique, Couffo, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau, Zou	FIDA
8	Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV)	2010-2017	21 700	Communes de Banikoara, Kandi, Gogounou, Nikki, Kalalé, Pèrèrè, Bembèrèkè, Tchaourou, Parakou, Péhunco, Bassila, Adjarra, Sèmè-Podji, Dangbo, Kétou, Pobè, Comé, Djakotomey, Zagnanado, Djidja, Savè, Savalou, Abomey-Calavi, Toffo et Tori-Bossito	BAD
9	Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM)	2016-2019	12 600	Atacora/Donga, Borgou/Alibori et Zou/Collines	BID
10	Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques	2016-2020	5 463	Envergure nationale	CORAF/WECARD, FEM
11	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (PAPAPE)	2014-2018	7 350	Banikoara, Kandi, Gogounou, Bembèrèkè, Kalalé, N'Dali, Nikki, Boukoubé, Péhunco, Kérou, Kouandé, Matéri, Ouaké, Djougou, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Djidja, Agbangnizoun, Za-Kpota, Zogbodomè, Allada, Toffo, Avrankou, Kétou, Comè, Djakotomey et Klouékanmè	BID

12	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin (PSAAB)	2012-2017 2020	12 491	Abomey-Calavi, Adja-Ouèrè, Adjohoun, Agbangnizoun, Athiémé, Bassila, Bantè, Bopa, Bonou, Boukoubmé, Cobly, Copargo, Dogbo, Covè, Gogounou, Karimama, Kétou, Klouékanmè, N'Dali, Savalou, Sinendé, Tanguiéta, Zè et Zogbodomey	BOAD
13	PROAGRI PHASE 3	2017-2020	14 230	ATACORA-DONGA ; BORGOU-ALIBORI ; ZOU-COLLINES	BMZ
14	Projet d'Aménagement Hydroagricole de la Basse vallée du Fleuve Mono (PAH-Mono)	2012-	1 295	Athiémé	BN
15	Programme de Développement Agricole des Communes du Bénin (PDAC)	2012-2016- 2019	4 955	Gogounou, Kandi, Malanville, Karimama, Ségbana, Kérou, Natitingou, Matéri, Allada, Tori-Bossito, Toffo, Kpomassè, Tchaourou, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bembéréké, Glazoué, Savè, Ouèssè, Dogbo, Djakotomey, Klouékanmey, Djougou, Copargo, Athiémé, Kétou, Sakété, Pobè, Grand Popo, Sèmè-Podji, Za-Kpota, Djidja, Abomey-Calavi, Ouidah, Savalou, Parakou, Cotonou, Bantè, Covè, Zagnanado, Ouinhi, Zogbodomey, Cobly, Tanguiéta	Fonds Koweïtien
16	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA)	2007-2012- 2018	4 041	Kandi, Péhunco, Djougou, Tchaourou, Glazoué, Lalo, Tori-Bossito et Dangbo	BOAD
17	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités D'Interventions des CARDER (PARCI-CARDER)	2015-2019	16 010	Envergure nationale	BN
18	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO)	2014-2020	37 742	15 communes réparties dans trois départements : Ouémé- Zou-Atlantique	FAD FEM
19	Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER)	2010-2016	15 749,879	307 villages repartis dans des zones de concentration sur toute l'étendue du territoire national	FIDA SFD
20	Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) VOLET « PISTES RURALES »	2017-2018	6 366	18 communes	BOAD
21	Recensement National de l'Agriculture (RNA)	2018	13 093 000	Envergure nationale	BN
22	PROJET POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE (ProSAR)	2015-2021		communes de Natitingou, Toucountouna, Tanguiéta	GIZ

23	PROJET DES CENTRES D'INNOVATIONS VERTES POUR LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE (ProCIVA)	2015-2017-2021	7.205	Sinendé, Bembéréké, Kalalé ; Gogonou, Sègbana, Kandi ; Zogbodomè, Abomey, Zakpota, Zagnanado, Bohicon, Djidja, Agbangnizoun, Covè, Ouinhi ; Bantè et Savalou	GIZ
24	PROJET PROTECTION ET REHABILITATION DES SOLS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE (ProSOL)	2015-2017-2018/2020	4 198	Abomey, Bohicon, Zogbodomè, Agbangnizou, Djidja, Covè, Zagnanado, Ouinhi, Zakpota, Savalou, Bantè, BorgouBembéréké, Kalalé, Sinendé, Alibori Kandi, Gogounou, Ségbana, Banikoara	BMZ/GIZ
25	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PROFI) : composante d'appui institutionnel et composante opérationnelle d'amélioration de la productivité et de la rentabilité des filières riz, maraîchage et anacarde	Fini en 2018		Envergure nationale	CTB
26	Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet Agriculture (FADeC-Agriculture)	2015-	10 000	Envergure nationale	
27	Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN)	2014-2019	14 000	Ouesse, Ounhi, Zagnanado, Toffo, Zè, Boukombé, Cobly, Copargo, Ouaké, Banikoara, Karimama, Nikki, Tchaourou, Adja-Ouèrè, Aguégués, Bonou, Sakété, Dogbo, Lalo, Athiéomé, Bopa	BM
28	Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)	2016-2021		Bantè, Savalou, Glazoué, Dassazoumè, Ouèssè et Savè	AFD

APPENDICE IV. Carte De Localisation De La Zone Du Projet

